

# N I E D E R S T I N Z E L



# Adresses utiles

Tél : 03.87.07.61.16  
mairie.niederstinzel  
@wanadoo.fr

**Mairie de Niederstinzel**  
42, rue principale  
**57930 NIEDERSTINZEL**

Maire: KLEIN Didier  
Tél 03.87.07.15.43  
1er adjoint: BOUR Jean Marie  
Tél 03.87.07.52.69  
2ème: WINKLER Alphonse  
Tél 03.87.07.80.59  
3ème: SCHUSTER GREIB Edgar  
Tel 06.06.88.06.18

Site internet  
[www.niederstinzel.fr](http://www.niederstinzel.fr)

Sécrétariat : SCHMELZER Vicky  
Permanences:  
Lundi de 17 à 19h  
et le Jeudi de 13h30 à 16h30

## POMPIERS 18

ZAC des Terrasses de la Sarre  
3, Terrasse Normandie  
BP 50157  
57403 SARREBOURG Cedex  
Tél : 03.87.03.05.16

Ouverture déchèterie Berthelming  
le lundi de 9h à 12h  
le mercredi de 14 à 18h\*  
le jeudi de 14 à 18h\*  
le samedi de 9 à 12h et de 13 à 18h\*  
*\*Fermeture à 17h en période d'hiver*

**Communauté de Communes  
Sarrebouurg Moselle Sud  
CCSMS**

**Pôle Déchets  
Pays de Sarrebouurg**

Président: Roland KLEIN  
Directeur Général des Services:  
Philippe MORAND

ZAC des Terrasses de la Sarre  
Terrasse Normandie  
CS 70150  
57403 SARREBOURG Cedex  
Tél : 0800 807 018  
Gratuit depuis poste fixe

Tél: 03.87.23.72.00

**TRESOR PUBLIC**  
12, rue de Lunéville  
**57400 SARREBOURG**

Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi  
8h30 à 12h00

Pour le prélèvement automatique:  
\*de l'impôt sur le revenu  
\*des taxes locales  
\*Facture eau du SEB

Abbé Patrick MULLER  
Presbytère Catholique  
57400 SARRALTROFF  
Tél: 06.25.11.66.84

Pasteur référent RUPP Roger  
Presbytère de 67260-Diedendorf  
82, rue principale  
Tél: 03.88.01.30.52

**Janvier 2020**

**Bulletin municipal n°28**

Directeur de publication: KLEIN Didier

Impression: Sostralib-Bischoff

Dépôt légal: janvier 2020

# Le mot du Maire

*Au niveau communal, l'année 2019 a été celle de la poursuite des travaux d'assainissement au 1er semestre par l'entreprise KARCHER de Drulingen sous la maîtrise d'œuvre du cabinet Lambert de Sarrebourg et la CCSMS comme maître d'ouvrage c'est à dire le financeur.*

*La pose de la conduite de refoulement jusqu'à la station de traitement située à Fénétrange au lieu dit Brühl et la mise en service du poste de refoulement près du pont de la Sarre ont permis de connecter en automne le nouveau réseau d'assainissement à sa destination finale.*

*La dernière étape verra la déconnexion des fosses qui est à réaliser dans les 2 prochaines années; déconnexion complexe dans certaines habitations du village.*

*Des contacts sont en cours pour des aides financières éventuelles surtout pour les foyers à revenus modestes.*

*Le renouvellement de la conduite d'eau dans les rues de l'église, du moulin, de la gare (partiellement) et du coin ainsi que les branchements individuels aux habitations dans ces rues ont été effectué au courant de l'été par l'entreprise SCRE de Hérange pour le compte du Syndicat des Eaux de Berthelming-Domnom.*

*Dans la foulée, au courant de l'automne, l'entreprise STRUBEL de Hartzviller a rénové la voirie de ces rues ainsi que celle de la rue du presbytère en posant au final un enrobé.*

*Globalement ce fut un chantier très long avec des voiries éventrées, de la gadoue ou un trop plein de poussière pour de nombreux riverains.*

*Financièrement, la commune a pris en charge une grande partie de la rénovation de la voirie pour un montant de 82.673€ HT avec comme seule aide financière 8.000€ du département de la Moselle mais la moitié du village a maintenant un nouveau revêtement.*

*Nous avons terminé les aménagements sécuritaires dans la traversée du village par l'installation de panneaux de signalisation ainsi que de 2 afficheurs de vitesse qui doivent sécuriser davantage la traversée du village à condition de respecter certaines règles.*

*C'est l'entreprise TOIT 9 de Sarre-Union qui a remplacé l'intégralité de la toiture de la sacristie et effectué le traitement de la charpente de la nef de l'église catholique; travaux financé à près de 20% par la Fondation du Patrimoine pour 8.437€ dont 4.437€ de la souscription en remerciant les nombreux donateurs qui ont prouvé leur attachement au patrimoine local.*

*L'année 2019 a été très fertile en travaux et nous sommes au début de l'année 2020 qui verra le renouvellement du conseil municipal au mois de mars.*

*Après avoir consacré 43 années à la vie communale dont 31 comme maire, je vais passer le relais au nouveau maire issu de ces prochaines élections.*

*Il reste encore de nombreux chantiers dans les tiroirs et le travail ne manquera pas pour la future équipe. Alors bon courage pour l'avenir de Niederstinzeln.*

*J'en profite pour remercier pour leur appui et soutien tout au long de ces 6 dernières années les adjoints Jean Marie, Alphonse et Edgar, les conseillers municipaux Alexis, Céline, Christine, Jacky & Yannick, le personnel communal Vicky, Romain & Myriam pour avoir ensemble œuvré pour améliorer le cadre de vie de nos concitoyens.*

*Félicitations aux associations locales pour leurs diverses animations tout au long des années et remerciements à l'ensemble de la population pour leur participation aux diverses manifestations et pour le fleurrissement de « Stinzeln ».*

*Ce 28ème bulletin municipal vous présente, comme les années précédentes, les délibérations, le budget communal et il évoque les faits et activités de l'année 2019 de notre village.*

*Il sera accompagné d'une rétrospective des 31 années de mandat de maire ainsi que d'un documentaire présenté par Reuzé Pierre de Réding.*

**Bonne lecture à toutes et tous.**

**Pour conclure, je me fais l'interprète des adjoints, du conseil municipal et du personnel communal pour vous formuler mes meilleurs vœux de santé et de bonheur dans votre vie personnelle et familiale.**

**Le maire: KLEIN Didier**

**Bonne Année 2020**

## **Séance du 23 janvier**

Absents excusés : SCHUSTER-GREIB Edgar, adjoint, HEMMERTER Jacky, JEHLE Christine, KLEIN Céline.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AMITER REFECTION ET RESTRUCTURATION DE CHAUSSEE RUE DU COIN –RUE DU MOULIN**

Le maire présente au conseil municipal le projet de réfection et de restructuration de chaussée de la rue du Coin et la rue du Moulin. Ce projet a été élaboré en collaboration avec les services de l'agence MATEC (Moselle Agence Technique).

- VU l'état de dégradation de la chaussée après les travaux d'assainissement et de renouvellement des conduites d'eau potable,
- VU le montant total estimatif des travaux chiffré à 77 290 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce projet global et décide de le réaliser pendant la période 2019/2020 et sollicite la subvention du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif AMITER (Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires),

### **DEMANDE DE SUBVENTION DETR - TRAITEMENT DE LA CHARPENTE DE LA NEF DE L'EGLISE**

Le maire présente au conseil municipal le projet relatif aux travaux du traitement de la charpente de la nef de l'église, en complément des travaux de rénovation de la toiture de la sacristie.

- VU la nécessité de traiter la charpente de la nef de l'église,
- VU le montant total estimatif des travaux chiffré à 14 700 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce projet global et décide de le réaliser pendant la période 2019/2020 et sollicite la subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

### **DEMANDE DE SUBVENTION DETR - REFECTION DE LA COUVERTURE DE LA MAIRIE**

Le maire présente le projet relatif aux travaux de réfection de la couverture de la mairie.

- VU l'état de dégradation de la toiture,
- VU le montant total estimatif des travaux chiffré à 80 753,60 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce projet global et décide de le réaliser pendant la période 2019/2020 et sollicite la subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Nota: le conseil municipal a décidé par la suite de reporter ce projet à une année ultérieure pour prioriser les nombreux travaux de voirie suite à l'assainissement et au renouvellement du réseau AEP dans diverses rues de la commune.

### **GARDE CORPS PARAPET PONT DE LA LACH**

Le maire informe le conseil municipal qu'il faut sécuriser davantage le pont du chemin communal en direction de la forêt domaniale au niveau du ruisseau de la Lach en rajoutant un élément supplémentaire au garde-corps actuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre de l'entreprise Schertz de 57 - Berthelming pour un montant HT de 683,50 €.



## DIVERS

### A) Règlement de service Assainissement collectif

Le maire informe le conseil municipal que le conseil de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud a adopté en séance du 6 décembre 2018 le règlement de service de l'assainissement collectif qui définit les conditions et les modalités du déversement des eaux dans les réseaux publics d'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ce règlement définit entre autre la politique relative aux extensions de réseaux d'assainissement mais également les modalités de la PAC (Participation à l'Assainissement Collectif), le montant de la PAC étant de 1 500 € pour le raccordement d'une maison d'habitation individuelle.

### B) Travaux d'assainissement

Le maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement des travaux d'assainissement dans les diverses rues de la commune et des réunions hebdomadaires de chantier avec les différents participants : CCSMS – Lambert pour la maîtrise d'œuvre – Karcher et les autres prestataires comme le SEB pour les travaux et mairie de Niederstinzel.

De très nombreux sujets de discussions et des décisions importantes sont prises :

- modifications du tracé du réseau et de la conduite de refoulement,
- implantation des boîtes de branchement pour chaque maison individuelle,
- nombreuses roches calcaires dans certaines tranchées et apparition de fissures dans quelques maisons riveraines,
- déconnexion des fosses après la fin des travaux avec un cout financier très important en cas de pose de pompe de relevage.

Il reste de très nombreuses autres interrogations dans les secteurs sans renouvellement des canalisations qui sont obsolètes dans certains secteurs.

Une prochaine réunion avec les différents services concernés pour faire un point précis est en préparation.



## Affluence au concours de belote du club d'épargne



*132 joueurs ont tapé le carton*



Fidèle à une tradition bien établie, le club d'épargne "Au Bon Coin" a mené le tournoi de belote de Diedendorf de main de maître; cela fait plus de 40 ans qu'on organise ce concours et depuis plus de 10 ans qu'on vient dans la salle de Diedendorf signaler le président Didier Klein.

Ce concours est d'ailleurs devenu l'un des plus courus en Alsace Bos-sue, les prix offerts étant conséquents et nombreux. Plus de 200 invitations ont été envoyées aux habitués du concours indique le président et à la clôture des inscriptions on recensait 132 joueurs dont 20% de dames. Les lorrains de la proche commune de Diedendorf, les plus nombreux d'ailleurs, avouent apprécier l'accueil et les organisateurs n'ont pas lésiné sur les moyens proposant une petite restauration tout au long du concours. Les trois manches de 20 donnes se sont succédées à une bonne cadence sans retard: le président, très rigoureux, tenant toujours à la bonne marche de cette "compétition" avec le soutien d'une bonne quinzaine de bénévoles du comité du club ou des conjoint(e)s.



1er: THIRY Gaston de Rohrbach les Bitche 6158 pts– 250€  
2ème: ALETTI Denis de 54-Jarville - 6146 pts - 120€  
3ème: CARLIER Laurent de Berthelming - 6121 pts - 60€  
4ème: PARMENTIER Bernard de Kerprich aux Bois 6060 pts  
5ème: BITTEROLF Guy de St Avold - 6003 pts  
6ème: EDEL Raymond de 67 - Schalkendorf - 5925 pts  
Lot de consolation à chaque participant

*Les 3 premiers du concours avec le président*

## **Séance du 20 mars**

Absentes excusées : JEHLE Christine, KLEIN Céline,

### **ADOPTION DU COMPTE DE GESTION & DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE & DU LOTISSEMENT**

Le compte de gestion établi par le receveur municipal est présenté. Il en ressort un excédent global de clôture de 90 952,74 €.

Le compte administratif 2018 peut se résumer de la façon suivante :

#### **En Fonctionnement :**

Recettes	:	203 590,66 €
Dépenses	:	112 976,34 €
Soit un excédent de fonctionnement :		90 614,32 €

#### **En Investissement :**

Recettes	:	206 804,82 €
Dépenses	:	206 466,40 €
Soit un excédent d'investissement	:	338,42 €

**Résultat de clôture 2018 Commune** : **90 952,74 €**



Le compte de gestion du lotissement établi par le receveur municipal est présenté. Il en ressort un déficit global de clôture de 29 538,10 €.

#### **En Fonctionnement :**

Recettes	:	45 501,32 €
Dépenses	:	5 500,55 €
Soit un excédent de fonctionnement	:	40 000,77 €

#### **En Investissement :**

Recettes	:	2 920,20 €
Dépenses	:	72 459,12 €
Soit un déficit d'investissement	:	-69 538,87 €

**Résultat de clôture 2018 du Lotissement** : **- 29 538,10 €**

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le maire,

Considérant que, pour ce faire, le maire a quitté la séance,

Considérant que Monsieur Jean-Marie BOUR, adjoint peut le remplacer,

Considérant que les comptes de gestion de la commune et du lotissement préalablement adoptés font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs de la commune et du lotissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2018 de la commune et du lotissement.

**BONFANTI**  
**Yvonne**  
**85 ans**



## **MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL - ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>e</sup> CLASSE**

Le maire informe le conseil municipal que compte tenu du manque de disponibilité de l'adjoint technique C1, il convient de modifier la durée hebdomadaire de son service.

Le Maire propose à l'assemblée : conformément aux dispositions fixées aux articles 34 & 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique C1 à temps non complet créé initialement pour une durée de 7 heures par semaine par délibération n°57506-2017-07/02 du 27 juillet 2017 à 5 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide d'adopter la proposition du Maire, de modifier le temps de travail de l'adjoint technique C1 à 5h / semaine et autorise le Maire à signer l'avenant au contrat à durée indéterminée à intervenir.

## **VOTE DES TAXES LOCALES DIRECTES**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'arrêter pour l'année 2019 le produit global de la fiscalité directe locale à la somme de 61 977 € en ne modifiant pas les taux des taxes locales pour l'année 2019 ; le prélèvement GIR (Garantie Individuelle de Ressources) dont la commune devra s'acquitter au titre de la péréquation entre les communes étant de 13 722 €, et de voter les taux suivants :

<b>DESIGNATION DES TAXES</b>	<b>Taux 2018</b>	<b>Taux 2019</b>
Taxe d'habitation	13,71%	13,71 %
Taxe Foncière bâtie	7,69 %	7,69 %
Taxe Foncière non bâtie	37,56 %	37,56 %

## **MOTION POUR LA DEFENSE DU CENTRE HOSPITALIER DE SARREBOURG**

Le Conseil Municipal de Niederstinzeln réuni le 20 mars 2019 exprime ses plus vives inquiétudes devant les dispositions de la loi « Ma santé 2022 ».

. Il partage l'avis de l'Association des Maires de France et de la Fédération Hospitalière de France qui soulignent le peu de concertation sur une organisation qui va transformer l'offre de soins sur nos territoires.

. Il redoute les conséquences de la loi d'habilitation qui permet au Gouvernement de prendre des décisions par ordonnance sur les hôpitaux de proximité et sur les autorisations des activités de soins. De fait, les territoires se sentent exclus des décisions qui vont fortement impacter l'offre de soins sur les territoires ruraux.

. Il estime que la transformation de 400 à 600 établissements de santé en hôpitaux de proximité se traduira par un affaiblissement de l'offre de soins aujourd'hui disponible.

. Il défend le maintien d'un hôpital MCO avec des activités de médecine, de chirurgie, de maternité et des urgences sur un territoire éloigné des CHU de Nancy et de Strasbourg.

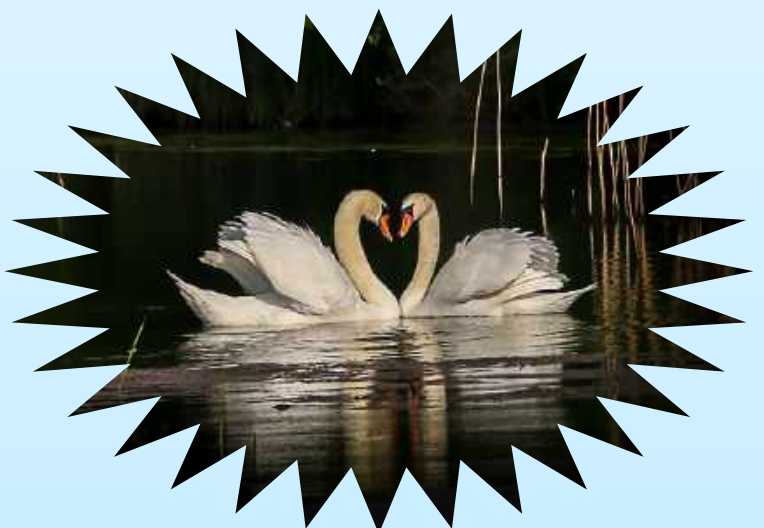
Il demande le maintien des activités du Centre Hospitalier de Sarrebourg pour 3 raisons :

1°) A la demande de l'ARS Grand Est, notre hôpital est engagé dans un rapprochement avec le Centre Hospitalier de Saverne pour dégager des coopérations et des mutualisations. Le contrat énoncé par l'ARS repose sur la coopération de 2 établissements MCO.

2°) Le Centre Hospitalier de Sarrebourg apporte une offre de soins sur un territoire rural éloigné des CHU de Nancy et de Strasbourg. Il assure une indispensable réponse de proximité.

3°) Le Centre Hospitalier de Sarrebourg est performant. Pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, il est à l'équilibre financier. Son activité est soutenue : 9 068 séjours en médecine, 3 556 en chirurgie et 586 en maternité. Il compte 25 535 passages aux urgences, 612 sorties SMUR et 41 641 consultations dans les différentes disciplines.

Le Conseil Municipal de Niederstinzeln réaffirme sa détermination à maintenir et renforcer les services publics dans la ruralité.



## DIVERS

### A) Journée bénévolat le 7 avril

Le maire propose au conseil municipal d'organiser comme les années précédentes une journée de bénévolat le samedi 6 avril.

Afin d'améliorer le cadre de vie du village et pour préserver la deuxième fleur confirmée en 2018 par le jury régional, divers travaux comme le nettoyage de printemps et l'entretien des aménagements paysagers seront à réaliser.

Un appel au bénévolat sera distribué dans chaque foyer de la commune.



### B) Commémoration du 8 mai

Le maire propose au conseil municipal, dans le cadre de la mutualisation des cérémonies patriotiques au Pays de Fénétrange, d'organiser la commémoration du 74<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération le mercredi 8 mai 2019 à 17h.

Cette cérémonie se déroulera devant le monument aux morts de Niederstinzeln avec la participation de l'Union Nationale des Combattants et de la clique "les Métronomes" de Bénestroff.

Un vin d'honneur sera offert par la municipalité suivi d'une soirée "pizzas-flamms" au profit de l'UNC et des Métronomes dans la salle communale "Le Préau".

### C) Projecteur salle communale « Le Préau »

Le maire présente au conseil municipal les devis pour l'implantation d'un projecteur avec détecteur de présence au-dessus de l'entrée de la salle communale "le Préau" afin de sécuriser davantage les abords de l'entrée lors des manifestations organisées dans cette salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre de l'entreprise Laplace de 57-Buhl et charge le maire de faire le nécessaire pour la réalisation de ces travaux.

### D) Travaux élagage

Le maire informe le conseil municipal de la réalisation des travaux d'élagage des arbres communaux en notant la qualité de la prestation fournie par l'entreprise Jardins et Services de 57- Woustviller avec récupération des branchages par broyage.

Le maire fait part de la demande d'un habitant de la commune souhaitant enlever un arbre d'ornement situé sur l'usoir communal.

Le conseil municipal ne souhaitant pas créer de précédent ne donne pas suite à cette demande mais s'engage à élaguer davantage les arbres (cycle de 3 ans).



## **Séance du 10 avril**

Absents excusés : SCHUSTER-GREIB Edgar, Adjoint, FERRIOT Valérie, et WIES Alexis

### **SUBVENTIONS COMMUNALES 2019**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions ci-après pour l'exercice 2019.

- Amicale des Sapeurs-Pompiers	200,00 €
- Association "Sport Culture Loisirs"	200,00 €
- Donneurs de Sang Bénévoles	100,00 €
- Fondation du Patrimoine	55,00 €
- Les Métronômes de Bénétroff	
pour l'animation musicale du 8 mai	150,00 €
- Divers	395,00 €

### **VENTE DE TERRAIN PARCELLE 235 SECTION 2**

Le maire informe le conseil municipal que M. BERG Florent et Mme BARTEAU Charlotte demeurant 2, rue du Presbytère 57930 NIEDERSTINZEL désirent acquérir la parcelle 235 section 2 au lieudit « Serbel » d'une superficie de 8,11 ares.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de vendre la parcelle 235 section 2 au lieudit « Serbel » d'une superficie de 8,11 ares pour un montant TTC de 22 000 euros (vingt-deux mille euros toutes taxes comprises), les différents équipements desservant cette parcelle, eau potable, électricité BT, téléphone, réseaux eaux usées et eaux pluviales seront réalisés avant la fin de l'année 2019 et pris en charge par la commune, autorise le maire à signer l'acte à intervenir chez le notaire et les frais divers étant à la charge de l'acquéreur.

### **BUDGET PRIMITIF 2019**

Le Maire expose en détail au conseil municipal les chiffres du Budget Primitif 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le Budget Primitif 2019 en dépenses et en recettes comme suit :

<u>SECTION :</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
- D'EXPLOITATION	243 032 €	243 032 €
- D'INVESTISSEMENT	271 176 €	271 176 €
TOTAL :	<b><u>514 208 €</u></b>	<b><u>514 208 €</u></b>

### **BUDGET PRIMITIF 2019 DU LOTISSEMENT**

Le Maire expose en détail au conseil municipal les chiffres du Budget Primitif 2019 du lotissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le Budget Primitif 2019 du lotissement en dépenses et en recettes comme suit :

<u>SECTION :</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
- D'EXPLOITATION	171 211,00 €	171 211,00 €
- D'INVESTISSEMENT	176 712,00 €	176 712,00 €



**NOBLET  
Joseph  
80 ans**

## **ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MOSELLE (CAUE)**

Le conseil municipal de Niederstinzeln, décide, d'adhérer au CAUE de la Moselle, Association dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter au contexte local et dont les statuts figurent en annexe de la présente délibération et de mandater, Monsieur le Maire, avec voix délibérative, aux assemblées générales du CAUE de la Moselle.

Concernant le tarif d'adhésion au CAUE de la Moselle et considérant que le département de la Moselle finance le CAUE par la Taxe d'Aménagement et MATEC, il a été décidé par délibération du conseil d'administration du CAUE en date du 7 juin 2018, que toute collectivité déjà adhérente à MATEC et souhaitant adhérer au CAUE bénéficierait d'une adhésion gratuite au CAUE.

Compte tenu de ces éléments, et du fait que la collectivité soit déjà adhérente à MATEC, aucune cotisation au CAUE de la Moselle ne sera due au titre de son adhésion.

### **AVENANT 1 A LA CONVENTION GRAND EST**

Le Maire informe le conseil municipal que la Commission Permanente du Conseil Régional Grand Est lors de sa réunion du 7 décembre 2018 a approuvé l'avenant n°1 à la convention définissant les modalités de remboursement des frais de transport d'élèves engagés par la Région Grand Est pour le compte des communes de Niederstinzeln, Romelfing et Berthelming. Cet avenant a pour objet la prolongation d'une année de ladite convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise le maire à signer l'avenant n°1 de la convention définissant les modalités de remboursement des frais de transport d'élèves engagés par la Région Grand Est pour le compte des communes de Niederstinzeln, Romelfing et Berthelming.

### **DON**

Le Maire informe le conseil municipal de l'envoi par une ancienne habitante de Niederstinzeln, Mme KLEIN Thérèse demeurant à 83 - Fréjus d'un don de 100 euros pour sa participation à l'élaboration du bulletin municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte le chèque d'un montant de 100 euros et exprime leurs plus vifs remerciements



**MULLER Denise  
80 ans**



## Le bestiaire en papier mâché de Michèle Giraud



*Michèle Giraud revient d'une exposition en Alsace avec ses sculptures en papier mâché Ecolo créative, Michèle Giraud sculpte le papier mâché pour donner vie à des animaux tout droit sortis d'un univers merveilleux. L'artiste recycle les journaux du voisinage : Joséphine la femelle daim et Peter le lapin séduisent les organisateurs d'évènements autour de l'art dans le Grand Est.*

Si vous affectionnez l'univers de Beatrix Potter, la maman de Pierre Lapin, vous fondrez devant les sculptures en papier mâché de Michèle Giraud à Niederstinzeln.

L'enfance et son univers protégé, la nature et ses facétieux animaux ont inspiré l'avant-gardiste anglaise spécialisée dans la littérature jeunesse, tout comme l'artiste de Moselle-Sud.

Je puise mes idées dans le monde merveilleux de Beatrix Potter qui réunit la nature, la végétation, l'humain et l'animal. Ma mère dit que je dessine depuis que je suis capable de tenir un crayon. La création artistique, dessin et peinture ont toujours fait partie de ma vie confie la trentenaire, trentenaire reconvertie et maman d'une fillette de 8 ans.

Michèle Giraud expérimente la sculpture en papier mâché depuis deux ans. Sa conscience écolo a motivé ce changement de cap artistique. Je voulais créer ma matière pour ne pas produire de déchets. Je recycle les journaux avec de la colle pour fabriquer ma pâte et je travaille les volumes à la main. Je peaufine la dernière couche avec une recette secrète pour obtenir une finition lisse. Ensuite je peins pour donner vie à mes bêtes détaille l'artiste.

### **La complicité des voisins**

Les voisins déposent régulièrement leurs journaux devant la porte de Michèle au pays des merveilles ; il a fallu sept exemplaires du Républicain Lorrain pour confectionner Fernand le mouflon blanc.

Au total, dix-sept compères sont nés : Peter le lapin, Albert la grenouille, Ferdinand le hérisson, Edith l'hermine, Alfred le lynx, Joséphine la femelle daim, ....

Je les vois avant de les faire et c'est quand je peins leurs yeux qu'ils vivent et que je leur donne un prénom ancien. Je tiens tout particulièrement à les habiller dans un style chic et noble poursuit-elle.

Dans ses projets, Michèle Giraud rêve d'une vache en salopette et d'un cochon mi-animal mi-homme : des sculptures d'un mètre 90.

L'originalité de l'artiste séduit ; elle a été contactée pour exposer à Reims au Marché des artisans d'art les 28 avril et 23 juin ainsi qu'au Festival d'art à Saint Dié en juillet.

Des ateliers créatifs avec du matériel de récupération.

Dans l'objectif de partager sa passion, Michèle Giraud est en train d'aménager un atelier à Niederstinzeln pour accueillir le public sur différents thèmes de bricolage. Elle espère débiter en mai en proposant de créer avec du matériel de récupération ; son but est de travailler avec huit personnes à raison de deux ateliers par mois, d'initier les enfants au moment des fêtes marquant le calendrier.

Des expositions temporaires pourront également voir le jour dans cette salle.

## Eglise Saint Martin: les travaux commencent

Un trimestre seulement après la signature du contrat de partenariat avec la Fondation du Patrimoine, les travaux à l'église Saint Martin ont commencé.

Le chantier de l'église Saint Martin a été ouvert par le maire Didier Klein en présence de l'architecte Christian Fischer, de Martin Konrad, trésorier du conseil de fabrique et de Mickaël Achard, responsable de l'entreprise "Toit9" de Sarre-Union, adjudicataire du marché.

Tous ont escaladé les échafaudages déjà en place pour atteindre la charpente de la sacristie de l'église Saint Martin, bâchée en raison des intempéries.

Attendant à celle de l'église, cette toiture s'est révélée dans un état de délabrement justifiant amplement la restauration. Celle-ci doit en plus tenir compte des impératifs qu'imposent les Bâtiments de France; l'édifice voisin étant le vieil ossuaire classé.

Le partenariat avec la Fondation du Patrimoine avait été signé par Jean Dumont, vice-président départemental de la Fondation; il prévoit un financement mixte des travaux. Il sera fait appel aux particuliers à y participer par souscription gérée par la Fondation; cette procédure avait déjà été utilisée pour la rénovation du temple.

Le conseil de fabrique contribuera également à la dépense ainsi que la municipalité qui a par ailleurs déposé une demande de subvention à la sous-préfecture.

L'entreprise devra remplacer la couverture de la sacristie en tuiles écailles, restaurer les zingueries et les ouvrages annexes et effectuer un traitement fongicide des charpentes de la sacristie et de la nef.

Les personnes désirant participer à la souscription de la Fondation du Patrimoine peuvent obtenir le document adéquat à la mairie.



## Cérémonie intercommunale pour le 8 mai

La commémoration du 74<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice du 8 mai a rassemblé autour des anciens combattants de l'UNC (Union nationale des combattants), les membres du Souvenir français, les sapeurs pompiers et de nombreux élus du pays de Fénétrange ainsi que le député Fabien Di Filippo.



### **Une cérémonie sobre**

Respectant une tradition bien ancrée, les porte-drapeaux de l'UNC et des sapeurs-pompiers de Fénétrange se sont rendus en cortège de la mairie jusqu'au monument aux morts.

Ils étaient précédés de la fanfare des Métronomes de Bénestroff, et suivis de plus de 100 personnes du village et des environs. Après la levée des couleurs et les sonneries traditionnelles, le maire Didier Klein a lu le message officiel de Mme Geneviève Darrieusecq, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées.

Puis, accompagné des autorités civiles et militaires, il a déposé la gerbe au pied du monument.

Après le retour du cortège à la salle des fêtes « Le Préau », le maire a félicité de leur participation l'harmonie Les Métronomes. Il a remercié les musiciens de leur fidélité à cette cérémonie.

Il a également remercié les anciens combattants, les sapeurs-pompiers et les militaires présents de leur participation, avant de conclure par un historique de la stèle à la mémoire des morts de Niederstinzeln, œuvre de l'entreprise Schneider de Bust, inaugurée le 11/11/1994 et transférée en 2007 au square Boudy.



Le député a rendu hommage aux gendarmes et aux soldats qui combattent sans retenue en France et participent aux opérations extérieures pour combattre le terrorisme .

La cérémonie s'est poursuivie par le vin d'honneur offert par la municipalité puis par une soirée pizzas-flamms au bénéfice de l'UNC locale et des Métronomes



## **Séance du 4 juin**

Absents excusés : HEMMERTER Jacky, FERRIOT Valérie et JEHLE Christine

### **AVENANT MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX SACRISTIE EGLISE**

Vu la délibération n°57506-2016-06/05 confiant à l'architecte Christian FISCHER le chiffrage de l'avant-projet pour le remplacement des couvertures de la mairie et de la sacristie de l'église,  
Vu la délibération n°57506-2018-05/02 acceptant la proposition de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la couverture de la sacristie, d'un montant de 2 343 € HT,  
Vu l'arrêté préfectoral n°2019-65 du 9 mai 2019 attribuant une subvention DETR d'un montant de 8 820 € à la commune de Niederstinzeln pour le traitement de la charpente,  
Vu la proposition de l'architecte Christian Fischer d'un montant total de 4 338,04 € HT pour la maîtrise d'œuvre de la réfection de la couverture de la sacristie et le traitement de la charpente, soit un avenant d'un montant de 1 995,04 €.  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer tous les documents à intervenir.

### **ATTRIBUTION TRAVAUX TRAITEMENT CHARPENTE EGLISE**

Vu le projet de réalisation des travaux du traitement de la charpente de l'église  
Après comparatifs des différentes offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre de Toit 9 – 67260 SARRE-UNION pour un montant HT de 12 1000 €, et autorise le maire à signer les différents actes à intervenir.

### **SOUS-TRAITANCE TRAITEMENT CHARPENTE**

Le maire informe le conseil municipal que l'entreprise TOIT 9, adjudicataire du marché des travaux traitement de la charpente, a présenté l'acte d'engagement relatif à la présentation d'un sous-traitant pour la réalisation du traitement de la charpente à savoir l'entreprise MIRABLIS de 67260 HARSKIRCHEN,  
Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise le maire à signer cet acte d'engagement relatif à la présentation d'un sous-traitant pour la réalisation du traitement de la charpente à savoir l'entreprise MIRABLIS de 67260 HARSKIRCHEN.

### **REPORT TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARREBOURG MOSELLE SUD**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ;  
Vu la loi n° 2018-702 du 3 Août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;  
Vu la circulaire n° NOR ARCB1619996N du 13 Juillet 2016 relative aux incidences de la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République sur l'exercice des compétences « eau » et « assainissement » par les établissements publics de coopération intercommunale.  
Vu la circulaire n° NOR INTB1718472N du 18 septembre 2017 relative à l'exercice des compétences « eau » et « assainissement » par les établissements publics de coopération intercommunale ;  
Vu l'instruction relative à l'application de la loi n°2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes.  
La loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit dans ses articles 64 et 66 le transfert, à titre obligatoire, des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.  
Au regard des difficultés rencontrées dans de nombreux territoires, des assouplissements ont été introduits par la loi n° 2018-702 du 3 Août 2018. Cette loi permet notamment aux communes membres des communautés de communes qui n'exercent pas les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement à sa date de publication de s'opposer au transfert obligatoire, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, si avant le 1<sup>er</sup> Juillet 2019, au moins 25% des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20% de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de la compétence prendra effet le 1<sup>er</sup> Janvier 2026.  
L'étude de structuration portée par la CCSMS a mis en évidence la pertinence de la mutualisation de la compétence eau potable, pour garantir la continuité d'un service public de qualité. La question posée au conseil municipal est de choisir l'échéance de cette structuration du service d'alimentation en eau potable. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, de reporter le *transfert de la compétence eau à la communauté de communes Sarrebourg Moselle-Sud au 1<sup>er</sup> Janvier 2026*, de demander au conseil communautaire de la communauté de communes Sarrebourg Moselle-Sud de prendre acte de la présente délibération, et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## DIVERS

### A) Remplacement charpente sacristie

Le maire informe le conseil municipal de l'état général de la charpente de la sacristie : dégradation des bois due à l'humidité notamment en pieds de chevrons, déformations importantes avec recalage lors de remaniements antérieurs.

Il propose au conseil municipal de remplacer l'intégralité de la charpente par une nouvelle en sapin traité en retenant l'offre de l'entreprise TOIT 9 pour un montant de 6 099,50 € HT y compris la dépose de l'existant et maçonnerie en mortier brut sous la sablière.

Le décompte définitif des travaux tiendra compte des travaux prévus initialement mais non effectués suite au remplacement de la charpente.

### B) Subvention DETR – traitement de la charpente de l'église

Le maire informe le conseil municipal de l'accord de subvention DETR d'un montant de 8 820 € pour les travaux de traitement de la charpente de l'église.

### C) Travaux d'assainissement

Le maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement des travaux d'assainissement qui devraient se terminer fin juin après réalisation des remplacements de canalisations aux carrefours de la rue Principale avec la rue des Vergers, la rue du Presbytère et la rue du Co-teau puis de la jonction de la conduite de refoulement depuis l'entrée du village en direction de la station de traitement le long de la D43E. Les enrobés de la rue Principale seront exécutés pour la fin du mois de juin.

### D) Renouvellement du réseau AEP

Le maire informe le conseil municipal que suite à la réunion en date du 27 mai 2019, les travaux de renouvellement du réseau AEP et des branchements des particuliers débuteront mi-juin.

Les rues concernées par ces travaux étant la rue du Moulin, partiellement la rue de la Gare, la rue du Coin, l'amorce du chemin de la Source ainsi que la rue du Presbytère.

C'est l'entreprise SCRE de 57 – HERANGE qui effectuera les travaux financés par le Syndicat des Eaux de Berthelming – Domnon ; la maîtrise d'œuvre étant assurée par le cabinet Lambert de Sarrebourg.



# 39-45 : quand la France roulait grâce à un ingénieur de Niederstinzeln

En pleine Seconde Guerre mondiale, les Français ont fait preuve d'ingéniosité. Pour continuer à faire rouler leurs véhicules, ils ont ressorti des cartons de drôles de bonbonnes : le gazogène. Georges Imbert, natif de Niederstinzeln, avait perfectionné le dispositif à l'aube des années 1920.

**S**econde Guerre mondiale. C'est la pénurie. Tous les produits manquent. À commencer par l'essence, réquisitionnée par les Allemands. Les Français équiper alors leurs véhicules de drôles de bonbonnes appelées gazogènes.

Si les premiers modèles sont apparus dès les années 1800 dans certaines industries comme les fonderies, il faut attendre près d'un siècle pour voir leur utilisation appliquée aux transports. C'est l'ingénieur chimiste Georges Imbert, natif de Niederstinzeln, qui va perfectionner le dispositif à l'aube des années 1920.

Très vite, l'armée s'intéresse à ce moyen économique de faire circuler ses véhicules. En 1922, on en est sûr, le gazogène est l'énergie du futur ! Les grands constructeurs se sont lancés dans l'aventure : Panhard, Renault, Berliet. L'Office des inventions décide de lancer un concours parallèle de « carbonisation », avec l'Inspection des eaux et forêts : il s'agit de vérifier quels sont les fours les plus efficaces pour fournir le charbon nécessai-



Le principe du gazogène est simple : il s'agit d'employer un combustible solide contenant du carbone – notamment du bois ou du charbon de bois – pour la production d'un « gaz pauvre » qui permet d'actionner un moteur. Photo DR-Collections bibliothèque municipale de Lyon

re au ravitaillement des milliers de véhicules qui, croit-on, rouleront bientôt au gaz pauvre.

Mais le dispositif n'a pas que des avantages. Il occupe une place considérable à bord des véhicules. Régulièrement, il faut le démonter pour en retirer les cendres. Et puis il ingurgite des quantités folles de combustible, qui imposeraient de couvrir les routes de France de points de ravitaillement. En 1927, l'année où le dernier constructeur, Berliet, suspend ses recherches, moins d'un millier de véhicules à gazogène arpentent les routes de France. Et encore : la plupart ap-

partiennent à l'armée, qui les utilise abondamment lors de ses manœuvres en Lorraine et en Alsace.

## Une planche de salut en temps de crise

Pourtant à plusieurs reprises, le gazogène va revenir sur le devant de la scène, comme un remède à la pénurie ou aux coûts prohibitifs du pétrole. C'est le cas dès le milieu des années 1930, dans un contexte de crise de la filière du bois et de chute des prix de la matière première. De nouveaux camions sont alors mis en service, avec le con-

cours actif du maréchal Pétain. Le ministre des Travaux publics Henri Queuille signe même un décret en 1937 obligeant les services publics, les entreprises et les sociétés de transport à utiliser au moins 10 % de véhicules à gazogène. Mais les ventes peinent à décoller.

La Seconde Guerre mondiale et l'Occupation remettent un temps le gazogène à l'honneur, avant que l'or noir triomphe à nouveau après la Libération. Puis ce seront de brefs retours sans lendemain, aussi vite évoqués qu'oubliés - en 1956 avec la crise de Suez ou dans les années 1970.

Replongez dans votre passé

En collaboration avec la Société d'histoire et d'archéologie de Lorraine section Sarrebourg, nous vous proposons un rendez-vous mensuel pour tourner ensemble une page de notre histoire ou redécouvrir un joyau de notre patrimoine.

## 21

C'est, en km/h, la vitesse de pointe que pouvait atteindre le premier « camion au gaz pauvre ». Au début des années 1920, ce camion, alimenté par du bois scié en petites bûches et des déchets de bois, a accompli le trajet de Paris à Vierzon (213 km).

## Georges Imbert, l'inventeur du gazogène



Georges Imbert. Photo DR

Georges Imbert est né le 26 mars 1884 dans le moulin de Niederstinzeln. Après des études primaires à Diemeringen, il fréquente le lycée de Sarreguemines. Au vu de sa réussite scolaire, son père l'inscrit à l'École de Chimie de Mulhouse, l'une des plus réputées d'Europe. Il en sort, trois ans plus tard, avec un diplôme d'ingénieur chimiste et la tête pleine de projets. Il dépose son premier brevet en 1904, neuf autres suivront. En 1908, il met à contribution ces différents procédés pour créer, à Diemeringen, une fabrique de savon.

En 1918, Georges Imbert se lance dans des expérimentations de transformation du charbon en carburant liquide. Il réussit même à fabriquer de l'essence synthétique, malheureusement trop chère. Il abandonne la solution du carburant liquide et s'intéresse aux générateurs à gaz. Dès 1920, il réalise un générateur fonctionnant au charbon de bois.

En 1921, il construit un gazogène à charbon de bois. Deux ans plus tard, il réussit la gazéification destinée à un véhicule. En 1923, l'armée, informée de cette invention, demande à Georges Imbert de construire un gazogène à bois pour le gouvernement français. Deux ans plus tard, le Gazogène était né. En 1950, Georges Imbert mourut désintéressé de tout, après que ses biens aient été vendus comme dommages de guerre.



Les militaires, en particulier en Alsace-Lorraine, ont été les plus grands utilisateurs du gazogène. Photo DR

## La marche populaire fait le bonheur de "Sport Culture Loisirs"



*Le président Alphonse Winkler a ouvert la séance devant près de 200 adhérents. A gauche, Didier Klein maire À droite Elisabeth Noël trésorière et Bernard Simon conseiller départemental.*

Avec 1480 participants lors de la marche populaire de 2018, Niederstinzeln avait multiplié par cinq sa population pendant la journée festive et sportive. Ce succès explique la satisfaction des dirigeants du club lors de leurs assises.

Le président Alphonse Winkler a salué l'assistance et sollicité un moment de recueillement en mémoire des amis disparus.

La trésorière Elisabeth Noël a ensuite détaillé les recettes et les coûts de chaque activité à commencer par la marche populaire de 2018. Les finances sont saines avec près de 14.000€ en caisse; la recette principale provenant de la marche de juillet; le bénéfice de celle-ci permet la participation financière de l'association aux sorties organisées tout au long de l'année.

### **Plusieurs sorties déjà programmées**

Le maire Didier Klein, membre du comité du club, a pris le relais annonçant les prochaines sorties: Cocheren, Harreberg et Mittersheim le 23 juin et Sarre-Union le 30 juin.

La 27ème marche populaire organisée par "Sport Culture Loisirs" aura lieu le dimanche 7 juillet suivie par une sortie en autocar le 4 août à Erstein avec marche le matin puis visite de la foire aux vins de Colmar l'après-midi. Le lieu de la sortie marché de Noël en décembre reste à définir. Reprenant sa casquette de maire, l'orateur a félicité le président Winkler ainsi que les 90 bénévoles de la marche populaire pour leur implication au succès de la manifestation sans oublier de mentionner les marcheurs qui participent aux différentes sorties programmées par l'association.

### **Subvention exceptionnelle**

Invité, le conseiller départemental Bernard Simon a félicité le club et la commune de leurs actions pour la promotion du Pays de Fénétrange; il a en outre annoncé une subvention exceptionnelle correspondant à près de 1€ par marcheur.



## Ils ont bravé la chaleur pour préparer la marche populaire



*Après les chantiers éparpillés dans la commune, les bénévoles se sont réunis chez le président pour une collation bienvenue.*

*Les bénévoles de Sport Culture Loisirs étaient sur le pont ces derniers jours pour préparer la 27ème édition de la marche populaire. Si la canicule a bien compliqué leur travail, ces derniers ont tenu le coup pour s'assurer du succès de l'évènement.*

Les bénévoles de l'association ont affronté la canicule pour faire de la marche du dimanche 7 juillet une réussite. Sous un soleil de plomb, ils ont agi dans le village labélisé 2 fleurs, taillant, enlevant les mauvaises herbes et arrosant les massifs fleuris, nettoyant les rues, préparant les espaces d'accueil et balisant les sentiers. La marche populaire internationale accueillera des randonneurs des environs, du Grand Est et de quelques pays voisins.

### **Trois circuits au choix**

Une fois de plus, Niederstinzeln verra sa population tripler, voire quadrupler. Organisée sous le patronage de la FFSP (Fédération Française des Sports Populaires); la 27ème édition offre le choix entre 3 circuits bucoliques (respectivement 5, 10 et 20kms) avec départ entre 7 et 13h depuis la salle des fêtes des sapeurs-pompier. Découverte des charmes du Langweiher et des forêts de Bonne Fontaine et du Mosterwald sont au programme.

Collations et boissons seront offertes aux points de contrôle et la cotisation de 2 € inclut l'assurance responsabilité civile de la FFSP. L'antenne de la Protection Civile de Phalsbourg assurera la sécurité.

A midi, en salle et sous chapiteau, le club proposera des saucisses, les traditionnelles flammes et pizzas, le jambon vigneron & ses célèbres pommes de terre grand-mère ainsi que des pâtisseries maison.

De nombreux diplômes et coupes récompenseront les groupes de plus de 20 marcheurs, les doyens et les enfants jusqu'à 10 ans. Aucune inscription préalable n'est requise.

## La réception des travaux de restauration de l'église



*Les hommes de l'art vérifient la bonne répartition des points de traitement de la charpente de la nef*



Les travaux de restauration de la toiture de l'église Saint Martin sont achevés; une visite du chantier a permis de constater les réalisations entreprises sur l'édifice religieux.

Commencé à la fin du mois d'avril, le chantier de restauration des toitures est achevé. Pour la réception administrative des travaux, le maire Didier Klein a accueilli l'architecte Christian Fischer de Metz, l'entrepreneur Mickaël Achard, patron de l'entreprise Toit 9 de Sarre-Union qui a remis à neuf la toiture de la sacristie et Claude Fuss, responsable des Etablissements Mirabilis de Harskirchen chargée du traitement conservatoire des charpente de la nef.

### *Une visite acrobatique*

La visite du chantier a été acrobatique, les accès étant étriqués et les escaliers raides comme des échelles de poulailler. L'absence d'éclairage a obligé les hommes de l'art à utiliser la fonction lampe de poche de leurs téléphones portables. Ces impondérables n'ont pas empêché les hommes de l'art de démontrer la parfaite réussite de leur mission.

Le constat a été signé dans la foulée en mairie, dont la fraîcheur a été appréciée après le séjour dans la chaleur torride des combles de l'église. Officiellement réceptionnés, les travaux d'un montant total HT de 44 039,90 € seront payés rapidement par la commune.

La commune disposera de l'aide de subventions et d'une contribution de la Fondation du Patrimoine suite à un accord signé en février par Jean Dumont, vice-président départemental de la Fondation.



**WIES Gaby  
85 ans**

## 1322 randonneurs à la marche populaire



La 27ème édition de la marche populaire organisée par "Sport-Culture-Loisirs" a rencontré un franc succès: ils étaient 1322 à marcher à ce rendez-vous. Le record de juillet 2017, année du 25ème jubilé des marches SCL n'a pas été atteint; la manifestation avait alors quadruplé la population du village avec 1520 marcheurs sur les pistes.

Cette année, avec 1322 participants présents, les organisateurs au nombre de 90 bénévoles n'étaient pas loin du coche car la fraîcheur matinale était au rendez-vous après deux semaines de canicule.

Toujours organisé par le club local "Sport Culture Loisirs" sous le patronage de la FFSP (Fédération Française des Sports Populaires), la 27ème édition a proposé trois circuits bucoliques aux marcheurs: respectivement de 5, 10 et 20 km avec en prime la découverte des charmes du Langweiher, de la forêt domaniale du Mosterwald et celle alsacienne de Bonne Fontaine. Ces circuits ombragés, à la fois champêtres et forestiers, sont toujours très appréciés.

Au moment du palmarès, le président Alphonse Winkler était heureux de confier à la sénatrice Christine Herzog, au député Fabien Di Filippo, au conseiller départemental Bernard Simon et à plusieurs maires des environs, l'honneur de remettre de coupes et autres trophées aux groupes les plus nombreux, aux doyens et aux benjamins des marcheurs.

Les groupes associatifs affiliés à la FFSP ont aligné près de 600 personnes, les autres étant des randonneurs amateurs individuels ou en famille.

Après le déjeuner, le maire Didier Klein a annoncé le palmarès: Schweighouse arrive en tête avec 52 marcheurs, suivent dans l'ordre Fénétrange (51) Mittersheim (47), Holving(40), Sarre-Union(39), Reding (36), Alteckendorf (34), Diedendorf (32), Hagondange (31), Sarralbe (30), Bining (27), Romelfing (25), Wolfskirchen (24), Baerendorf (23), Kalhausen et Montbronn (18), Langatte (17), Club Vosgien de Phalsbourg (17) ....en hors concours Niederstinzeln avait aligné 107 marcheurs locaux.



# **Séance du 11 juillet**

Absents excusés : SCHUSTER-GREIB Edgar Adjoint et JEHLE Christine

## **MODIFICATION STATUTS CCSMS – ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES URBAINES**

Vu la délibération de la CCSMS en date du 16 mai 2019 concernant la modification des statuts compétence assainissement – eaux pluviales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification des statuts de la CCSMS concernant la compétence assainissement –eaux pluviales,

## **ADOPTION SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG**

Conformément aux dispositions de l'article L.143-20 du code de l'urbanisme, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Sarrebourg, porteur du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Arrondissement de Sarrebourg, a transmis le projet arrêté du SCoT à la commune de Niederstinzel, en tant que Personne Publique Associée.

Ce projet a été arrêté par délibération du Conseil syndical du PETR en date du 30 avril 2019.

En application de l'article R143-4 du code de l'urbanisme, les personnes et les commissions consultées rendent leur avis dans les limites de leurs compétences propres, au plus tard trois mois à compter de la réception du projet de schéma. A défaut de réponse dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

L'arrêt du projet de SCoT marque la fin de la phase des études et le début de la consultation auprès des Personnes Publiques Associées.

Le Maire rappelle que le dossier soumis à consultation est composé :

- de la délibération n°20190430\_DELO46 du Conseil syndical du PETR du Pays de Sarrebourg, en date du 30 avril 2019, relative au bilan de la concertation et arrêt du projet du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arrondissement de Sarrebourg (SCoTSAR) ;
- du rapport de présentation constitué de trois tomes :
  - Tome 1 : Diagnostic socio-économique
  - Tome 2 : Etat initial de l'environnement
  - Tome 3 : Explication des choix retenus et évaluation environnementale ;
- du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ayant fait l'objet d'un débat sur ses objectifs et ses orientations au sein du conseil syndical du PETR en date du 18 décembre 2018 ;
- du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) accompagné d'une annexe concernant l'extrait de la Charte du Parc naturel régional de Lorraine ;
- du rapport de synthèse concernant l'élaboration du SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg ;
- du bilan de la concertation ;

Le Maire rappelle aux conseillers qu'ils ont été invités à étudier le dossier de consultation du projet arrêté du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'arrondissement de Sarrebourg qui leur a été transmis.

Le Maire fait un rapide résumé du dossier et invite les Conseillers à émettre un avis.

Vu la délibération n°20190430 du conseil syndical du PETR du Pays de Sarrebourg du 30 avril 2019 portant arrêt du SCoT,  
Vu le rapport de synthèse d'élaboration du SCoT et le bilan de la concertation,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable à l'arrêt du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'arrondissement de Sarrebourg.

Adopté à l'unanimité.



## **ATTRIBUTION TRAVAUX REFECTION ET RESTRUCTURATION CHAUSSEES RUES DU COIN ET MOULIN**

Vu le projet de réfection et restructuration des chaussées des rues du Coin et du Moulin,  
Vu le rapport présenté par MATEC, assistant technique,  
Vu le rapport de la commission d'appel d'offres du 24 juin 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre de l'entreprise STRUBEL de 57 - HARTZVILLER pour un montant HT de 65 908,50 € tranches ferme + conditionnelle, autorise le maire à signer les différents actes à intervenir.

### **FOURNITURE ET POSE POTEAU INCENDIE – RUE DU MOULIN**

Le maire informe le conseil municipal que la borne incendie rue du Moulin est défectueuse,  
Vu le devis de l'entreprise SCRE 57 – Hérange d'un montant HT de 2 944,50 € comprenant la fourniture et la pose d'une nouvelle borne incendie ainsi que son déplacement,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre de l'entreprise SCRE 57 - Hérange pour un montant HT de 2 944,50 €, charge le maire de faire toutes les démarches pour la réalisation de ces travaux.

### **EXTENSION RESEAU AEP – RUE DE LA GARE**

Vu la demande présentée par M. DEOM Nicolas demeurant à Niederstinzelsis au 12, rue de la Gare, en vue d'obtenir un certificat d'urbanisme concernant les parcelles 123 à 126 section 4 indiquant, en application de l'article L.410-1a du code de l'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain et précisant, en application de l'article L.410-1b du code de l'urbanisme, si ce terrain peut être utilisé pour la réalisation d'une opération consistant en la construction d'une maison d'habitation pour un exploitant agricole à proximité de ses installations.

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la carte communale approuvée le 19.11.2015,

Vu que les parcelles 123 à 126 section 4 sont situées dans la zone N de la carte communale,

Vu l'article L.332-8 du code de l'urbanisme, qui permet de prévoir une participation spécifique pour l'extension du réseau d'eau potable à la charge du demandeur,

Vu l'accord écrit de M. DEOM Nicolas,

Le maire informe le conseil municipal que les parcelles 123 à 126 section 4 concernées par cette demande peuvent être utilisées pour la réalisation de l'opération mais que la commune doit réaliser l'extension du réseau d'eau potable pour un montant HT de 6 103 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de réaliser l'extension du réseau d'eau potable afin de permettre la réalisation de cette construction, décide de retenir l'offre de l'entreprise SCRE de 57-Hérange pour un montant HT de 6 103 €, demande une participation du 2/3 du montant de la facture soit 4 070 € à M. DEOM Nicolas, charge le maire de faire toutes les démarches pour la réalisation de ce projet.

Texte adopté par 6 pour et 1 abstention.

### **DEMISSION CONSEIL MUNICIPAL**

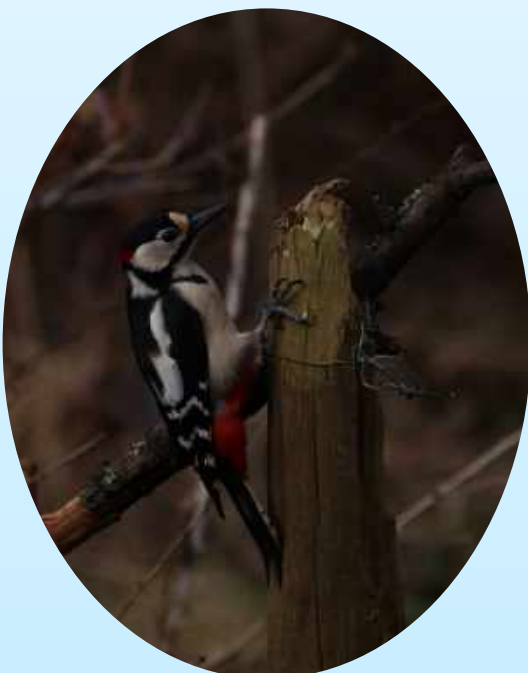
Le maire, informe le conseil municipal que suite à son déménagement dans le sud de la France, Madame FERRIOT Valérie démissionne du conseil municipal à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Le maire après avoir lu la lettre de démission, déclare que pour la raison invoquée, il ne peut y opposer son refus en regrettant son départ.

### **CONTRAT D'ENTRETIEN CLOCHES ET HORLOGES EGLISE ET TEMPLE**

Le maire présente au conseil municipal la proposition de l'entreprise F. Gradoux et Fils de 54 - Ferrières pour un contrat d'entretien des cloches et des horloges de l'église et du temple pour un montant HT forfaitaire annuel de 280 €, contrat qui prévoit une visite annuelle pour le contrôle et la vérification de l'ensemble des installations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le contrat d'entretien annuel et autorise le maire à signer le contrat.



## **Séance du 4 septembre**

Absents excusés : SCHUSTER-GREIB Edgar Adjoint et JEHLE Christine

### **CESSION TERRAINS NOEL**

Monsieur le maire expose à l'assemblée le projet de cession à la commune de Niederstinzel pour l'euro symbolique, des terrains appartenant à M. Manuel NOEL demeurant à Niederstinzel 19, rue Principale, afin de créer des trottoirs, terrains cadastrés comme suit :

- Commune de Niederstinzel – section 1 – parcelle 275 – Village - d'une superficie de 0,06 are,
- Commune de Niederstinzel – section 1 – parcelle 277 – Village - d'une superficie de 0,08 are,
- Commune de Niederstinzel – section 1 – parcelle 279 – Village - d'une superficie de 0,18 are,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, d'accepter la cession pour l'euro symbolique des parcelles nommées ci-dessus, de remercier M. Manuel NOEL pour son don à la commune, l'arpentage des parcelles ainsi que le dépôt des documents au cadastre et inscription au livre foncier ont été réalisés et sont pris en charge par la commune, autorise l'adjoint Jean-Marie BOUR à signer l'acte administratif à intervenir.

### **CESSION TERRAIN KLEIN**

Monsieur le maire expose à l'assemblée le projet de cession à la commune de Niederstinzel pour l'euro symbolique, du terrain appartenant à M. KLEN Didier Charles et Mme KLEIN née BUCHER Sonia Emma demeurant à Niederstinzel 1, chemin des Près, afin de créer des trottoirs, terrain cadastré comme suit :

- Commune de Niederstinzel – section 1 – parcelle 283 – Village - d'une superficie de 0,38 are,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, d'accepter la cession pour l'euro symbolique de la parcelle nommée ci-dessus, de remercier M. KLEIN Didier et Mme KLEIN Sonia pour leur don à la commune, l'arpentage de la parcelle ainsi que le dépôt des documents au cadastre et inscription au livre foncier ont été réalisés et sont pris en charge par la commune, autorise l'adjoint Jean-Marie BOUR à signer l'acte administratif à intervenir.

Adopté par 6 voix pour, le maire s'étant retiré lors de la délibération.

### **RAPPORT DE LA CLECT DU 11 JUILLET 2019 ET REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION**

Le 11 juillet 2019, la CLECT de la CCSMS s'est réunie pour examiner trois thématiques :

- l'évaluation des charges liées aux compétences transférées au 01.01.2019 suite à la réduction des cotisations au SDIS pour le contrôle technique des poteaux d'incendie,
  - le reversement de la compensation exceptionnelle de la perte de la DSR « Cible » pour les communes concernées,
  - le paiement par l'ex CCES d'une prestation de balayage sur l'ensemble de ses communes
- Notre commune est concernée par ces thématiques, du fait du transfert de sa compétence cotisation au « SDIS ».

Ainsi, pour la Commune de Niederstinzel, le rapport de la CLECT préconise une diminution de l'AC de 90 €.

L'AC à verser par la Commune à la CCCSMS sera donc dorénavant de 998 €.

S'agissant d'une révision d'AC dans le cadre de transferts de compétences, le rapport de la CLECT doit être approuvé par les communes concernées dans les 3 mois qui suivent la notification du rapport.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT du 11 juillet 2019 et autorise la révision de son attribution de compensation pour la faire passer à - 998 €.



## DIVERS

### A) Travaux d'assainissement et de renouvellement du réseau AEP

Le maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement des travaux d'assainissement dans la commune : il reste encore quelques travaux de finition et de retouche à faire et surtout à terminer les enrobés des chaussées et de certains usoirs suite à la pose des boîtes de branchement des particuliers. Ensuite la CCSMS devra prendre une décision quant aux travaux éventuels du réseau actuel EU/EP dans la rue principale depuis le carrefour de la rue de la gare (au droit du n°1) jusqu'à 31 rue principale en direction de Fénétrange ; réseau en mauvais état suite au 1<sup>er</sup> passage caméra.

La phase suivante sera la mise en service de la station d'épuration située à Fénétrange et enfin réaliser les essais de refoulement depuis le poste situé près du pont de la Sarre.

La déconnexion des fosses des particuliers est prévue dans un délai de 2 ans après visite et conseil d'un technicien de la CCSMS.

Les travaux de renouvellement du réseau AEP ont été modifiés suite aux imprévus et travaux complémentaires dans la partie basse du village et de ce fait les travaux prévus dans la rue du presbytère sont annulés et remplacés par le renouvellement du réseau AEP dans la rue de l'église ainsi que le remplacement de plusieurs vannes dans la rue principale.

### B) Travaux rue de l'église

Suite au renouvellement du réseau AEP dans la rue de l'église par le SEBD, il y a lieu de refaire l'enrobé de toute la chaussée en remplaçant au préalable les caniveaux après terrassement devant les bordures existantes qui sont conservées sans modifier la structure des trottoirs pour minimiser ces frais non prévus à l'origine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité, pour le devis de l'entreprise Strubel adjudicataire du marché de restructuration des chaussées.

### C) Remplacement agent territorial indisponible

Le maire informe le conseil municipal de l'indisponibilité de la secrétaire de mairie à partir du 10 septembre pour une durée prévisionnelle de 4 à 6 semaines et qu'il y a lieu de la remplacer pour assurer un bon fonctionnement des affaires communales.

Vu la délibération en date du 29/12/2014 autorisant le maire à recruter des agents contractuels pour remplacer temporairement un agent indisponible,

Vu la candidature de Mme DINDINGER Corinne, demeurant 57930 – HELLERING les FENETRANGE, un contrat d'une durée de 5 heures hebdomadaire débute le 9 septembre 2019 pour une durée prévisionnelle de 4 à 6 semaines.



## Yolande et Herbert Bauer: 50 années de bonheur



*Les jubilaires sur la première marche de l'escalier ont fêté leurs noces d'or avec famille & amis*

Entourés de leurs amis et de leur famille, Yolande et Herbert Bauer ont célébré leurs 50 ans de mariage: un bel anniversaire qui en cachait un autre...

Ils ont fêté leurs noces d'or à la salle des fêtes "Le Préau". Herbert a épousé Yolande Klein le 12 septembre 1969 à la mairie devant le maire Victor Berg, et le lendemain au temple local devant le pasteur Barth.

Lui est né le 23 avril 1947 et elle le 23 janvier 1948; ils sont parents d'une fille Christiane mariée à Philippe Germain qui sont domiciliés à Boulogny dans la Meuse, et ont la joie d'avoir trois petits enfants: Noémie, Emilien et Théo.

Herbert a effectué son service militaire à Achern en Allemagne de juillet 66 à octobre 67 et a été le chauffeur du colonel Grifet dont il garde un souvenir ému. Il a ensuite fait toute sa carrière chez Someta Hacquard à Sarre-Union. Engagé dans la vie associative et municipale; il a été élu conseiller municipal en 1977 puis adjoint au maire de 1989 à 2001. Pompier pendant trente-sept ans ; il est toujours membre du comité des donneurs de sang bénévoles, du club d'épargne "Au Bon Coin" ainsi que parmi les marcheurs de "Sport-Culture-Loisirs".

Durant sa carrière, Yolande a été vendeuse de vêtements, tout d'abord chez Paray à Sarrebourg jusqu'à la naissance de sa fille, elle a ensuite rejoint Koessler à Sarre-Union. Au rayon des loisirs, elle aime le bricolage, les travaux manuels, la broderie, le jardinage et met un point d'honneur à contribuer au fleurissement communal avec son mari.

A noter que le jubilé du couple était un double événement puisque couplé au 25ème anniversaire de mariage de leur fille.



## Un nouveau magasin pour la ferme du Geroldseck



*Le maraîcher bio Nicolas Deom a ouvert un nouveau magasin de vente directe dans sa ferme. La ferme bio du Geroldseck s'est spécialisée dans la production de légumes et de fruits pour la vente en direct. Nicolas Deom vient d'investir dans un nouvel équipement: un magasin flambant neuf qui lui permet de développer son offre et de proposer d'autres productions bio de la région.*

### **Pourquoi avoir créé un nouveau magasin dans votre ferme ?**

« Je voulais faire ce magasin depuis plusieurs années. Jusqu'ici nous avons un espace de vente créé dans une ancienne chambre froide. Il était trop petit, peu fonctionnel ; maintenant nous avons un espace de 90m<sup>2</sup> qui fait vraiment magasin; qui est plus chaleureux. Les travaux ont duré un an; on a tout fait nous-mêmes.

### **Qu'y proposez-vous ?**

Les légumes bios et les fruits bios que nous produisons ici à la ferme. Nous cultivons 5 hectares de pommes de terre et 8 hectares de légumes et de fruits. Nous disposons aussi de 3 000 m<sup>2</sup> de serres pour les tomates, les poivrons, les concombres,....En nous agrandissant, nous pouvons aussi proposer au magasin les produits d'autres agriculteurs bios du secteur. Par exemple, nous vendons des farines, des pâtes, des huiles, des légumineux, des jus de fruits, des sirops, des confitures, des miels, des herbes aromatiques, etc....



### **Quels sont les produits phares de cette année ?**

Pour répondre à la demande, nous avons lancé cette année une nouvelle production de patates douces. La récolte débute tout juste ; nous avons essayé et c'est une réussite. Elles sont très belles ; on peut en faire de la purée, du gratin, des frites. Cette année, nous avons récolté 1 000 plants soit environ une tonne de patates douces. L'an prochain, on passera à 4 000 plants.

### **Comment se porte le bio actuellement ?**

Plutôt bien ; la demande de vente directe à la ferme progresse. Nous vendons à des clients professionnels fidèles comme l'Auberge du Stock à Langatte, le lycée Mangin ou encore la boucherie Watzky de Sarrebourg. Nos fruits et légumes sont aussi en vente au magasin de producteurs De Mes Terres à Sarrebourg dont nous sommes associés. C'est un succès ; nos objectifs de vente sont dépassés : nous écoupons à « De Mes Terres » près de 60% de notre production.

### **Quels sont les horaires d'ouverture ?**

Le magasin à la ferme du Geroldseck est ouvert le mercredi de 16h à 18h et le samedi de 9h à 12h.

## **Séance du 21 novembre**

Absente excusée : JEHLE Christine

### **DECISIONS MODIFICATIVES – TRANSFERTS DE CREDITS**

Pour faire face aux dépenses de fonctionnement et d'investissement engagées, le conseil municipal, après délibération décide le transfert des crédits ci-après du budget communal :

#### **Carte communale**

- Mandat article 202-041 (inv n°2014-10) : 9 106,51 €
- Titre article 2312-041 (inv n°2014-4) : 9 106,51 €

#### **Temple :**

- Mandat article 21318-041 (inv n°76) : 2 750,80 €
- Titre article 2031-041 (inv 2012-1) 2 750,80 €

#### **Démolition Maison Frantz 14 rue Georges Imbert :**

- Mandat article 2111-041 (inv n°2012-11) 4 784 €
- Titre article 21318-041 (inv n°2013-1) 4 784 €

#### **Démolition Maison Heck :**

- Mandat article 678 14 574 €
- Titre article 2313 (inv n°2015-9) 14 574 €
- Diminution des chapitres 021 & 023 14 574 €

### **AMORTISSEMENT**

- VU les articles L2321-2,27°, L2321-3 et R2321-1 du CGCT
- VU les instructions budgétaires et comptables M14,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'amortir en 1 an les dépenses faites durant l'année 2017 & 2018 à l'article 2051, les crédits sont inscrits au budget 2019.

### **SUBVENTION BUDGET LOTISSEMENT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 20 000 € au budget du lotissement afin de résorber le déficit, (voté le 10 avril 2019 par le conseil municipal), les crédits sont inscrits au budget 2019.



## **ECHANGE TERRAINS BREY - COMMUNE**

Monsieur le maire expose à l'assemblée le projet d'échange à la commune de Niederstinzel des terrains appartenant à M. BREY Richard demeurant à Niederstinzel 37, rue Principale, terrains cadastrés comme suit :

- Commune de Niederstinzel – section 1 – parcelle 246 – Village - d'une superficie de 0,04 are,
  - Commune de Niederstinzel – section 1 – parcelle 247 – Village - d'une superficie de 0,01 are,
- Avec le terrain appartenant à la Commune de Niederstinzel, terrain cadastré comme suit :

- Commune de Niederstinzel – section 1 – parcelle 248 – Village - d'une superficie de 0,36 are,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : d'accepter l'échange, le dépôt des documents au cadastre et inscription au livre foncier sont réalisés et sont pris en charge par la commune, autorise l'adjoint Jean-Marie BOUR à signer l'acte administratif à intervenir,

## **AVENANT N°1 – TRAVAUX REFECTION ET RESTRUCTURATION CHAUSSEES RUES DU COIN ET MOULIN**

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le détail des travaux supplémentaires de la réfection et restructuration chaussées rues du Coin et Moulin : fourniture et pose de bordures type AC1, compactage fond de forme – fourniture et mise en œuvre d'enrobées type BBSG.

Vu le devis estimatif de l'entreprise STRUBEL de Hartzviller

Vu les travaux supplémentaires d'un montant HT de 5 084,50 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré : autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1.

## **TRAVAUX REFECTION ET RESTRUCTURATION CHAUSSEE RUE DE L'EGLISE**

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le détail des travaux de la réfection et restructuration chaussée rue de l'Eglise : fourniture & pose caniveaux CS1, terrassement mécanique, fourniture et mise en œuvre d'enrobées type BBSG.

Vu le devis estimatif de l'entreprise STRUBEL de Hartzviller d'un montant HT de 11 680,60 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte l'offre de l'entreprise STRUBEL de Hartzviller.

## **DIVERS**

### **A) Brioches de l'Amitié**

Le maire informe le conseil municipal que l'opération des Brioches de l'Amitié a rapporté la somme de 551,82 euros. Cette campagne permettra à l'APEI de poursuivre ses efforts pour les projets en faveur des personnes handicapées.

Remerciements à l'ensemble de la population pour les dons et aux bénévoles du conseil municipal pour la vente des brioches.

### **B) Subvention Fondation du Patrimoine**

Le maire informe le conseil municipal que la Fondation du Patrimoine attribue une subvention de 2 000 € à la commune de Niederstinzel pour les travaux de couverture de la sacristie et traitement de la charpente de l'église.

Le conseil municipal exprime ses plus vifs remerciements pour cette subvention.

### **C) Mise aux normes électrique de l'Eglise et du Temple**

Le maire informe le conseil municipal que suite aux vérifications des installations électriques de l'Eglise et du Temple des travaux de mise aux normes sont nécessaires, il propose au conseil municipal de déposer un dossier DETR en janvier 2020 pour ces travaux de mise aux normes électriques.



## Départ à la retraite au centre technique de Ficomirrors



*Entouré de ses collègues, Etienne Willig a passé les derniers instants dans son atelier*

Le 30 avril, les collègues d'Etienne Willig, du centre technique de l'entreprise, ont voulu marquer leur sympathie à leur collègue pour son dernier jour de travail. Embauché dans le service maintenance outillage injection en 1986, Etienne Willig a été le concepteur et créateur du centre technique de Ficomirrors dès 1988.

Il en a passé des jours, voir des nuits afin de présenter aux potentiels clients les prototypes de rétroviseurs. De son premier rétro d'une Peugeot 106 à celui équipant la nouvelle Bentley Continental, le futur retraité en a vu passer entre ses mains des prototypes de véhicules de toutes marques. Et malgré la modestie qui est la sienne, il faut préciser que tous les rétroviseurs qui doivent équiper les Bugatti Veyron sont passés entre ses mains pour assemblage et contrôle. Etienne Willig, qui a fait valoir ses droits à la retraite, va pouvoir continuer à assouvir ses passions que sont la pêche, le jardinage et le bricolage.

Très investi dans la vie de sa commune Niederstinzel où il est d'ailleurs capitaine des pompiers, il va pouvoir consacrer sa vie à ses proches aux côtés de Martine son épouse, elle à la retraite depuis le début d'année.

Une page professionnelle se tourne, une nouvelle vie commence. Bonne retraite Etienne.



## Fête des anciens : retour sur une année féconde



*Le Préau est comble, comme chaque année.*

*Les anciens de Niederstinzeln se sont réunis à l'invitation de la municipalité pour le repas annuel*

Une soixantaine de personnes ont participé dans la salle « Le préau » à la 27<sup>ème</sup> fête des anciens de Niederstinzeln, symboliquement organisée le 27 octobre. Des invités de la première, le 13 décembre 1992, ils en restent 17 à table. Parmi l'assemblée, les doyens Marcel Bucher et Annelise Schneider

Après ses mots de bienvenue, le maire Didier Klein remercie de leur présence Roland Klein, le président de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud, le conseiller départemental Bernard Simon, le député Fabien Di Filippo et la sénatrice Christine Herzog.

Le maire sollicite un moment de recueillement en mémoire des amis disparus : Eugénie Bucher, Paul Schneider, Laurent Klein, Maurice Seyer et France Brey.

Il résume ensuite les réalisations communales : la route vers la forêt domaniale pour 140 000€ HT de travaux et 36.000 de subventions, des panneaux sécuritaires dans la traversée de la localité pour 10 000€ avec 50% d'aides, la restauration de la toiture à l'église pour 44 000€ et 77% d'aides.

Des chantiers se terminent : voirie et enrobés dans diverses rues de la commune, renouvellement réseau d'eau potable et assainissement.

Le maire conclut par les tâches à venir : mise en service de la station de pompage des effluents et déconnexion des fosses septiques individuelles.



## C'est en cette année 2019, que l'aventure commence pour la nouvelle entreprise " FRUI ' THIERRY "



Cette année a été riche d'aventures et de fraises. Grâce à la plantation de fraisiers en août 2018, et la commercialisation de ce produit cette année, j'ai vu la vie en rouge.

En effet, malgré les gelées tardives, la première récolte fut exceptionnelle.

Les supermar-

chés, les crèches, les collèges et les lycées ainsi que quelques clients en direct de la maison ont été ravis de déguster ce fruit de mi-mai à fin juin.



Des projets pleins la tête !!

Fraîchement rentré d'un voyage en Australie, l'idée de planter d'autres fruits rouges m'est venue, mais pas n'importe lesquels; des **baies de Goji**. Ces dernières sont de petits arbustes épineux donnant de petits fruits rouges. Plantées au mois de mars sur les anciens coteaux où nos anciens y plantaient du raisin, cette plante tout droite importée de l'Himalaya se prête parfaitement à un sol argilo calcaire. Mais il a fallu d'abord défricher la parcelle avant de les planter !!



\* **Baie de Goji** C'est un petit arbuste épineux, buissonnant donnant des petits fruits rouges.

Les bienfaits des baies de Goji sont multiples et c'est la raison pour laquelle ce fruit est très utilisé dans la médecine traditionnelle chinoise. Les baies de Goji contiennent des acides-aminés, des oligo-éléments, de nombreuses vitamines ainsi que des acides-gras. Les baies de Goji sont principalement reconnues pour leurs vertus antioxydants grâce au bêta carotène, mais leur consommation possède également d'autres atouts. Ces fruits permettent de réguler le cholestérol, d'améliorer la mémoire, de lutter contre le stress et d'augmenter l'énergie. Enfin, les baies de Goji ont aussi des capacités anti-inflammatoires. Grâce à tous leurs bienfaits, ces petites baies rouges sont un complément alimentaire 100% naturel, idéal pour booster notre organisme !

De plus, l'année prochaine des framboises seront au rendez-vous ainsi que des pommes.

D'une année à l'autre la ferme "**Frui'Thierry**" s'agrandit et demande de la main d'œuvre.

Je suis donc à la recherche de personnes motivées (adolescents, adultes, retraités) pour la saison à venir.

N'hésitez pas à me contacter ! Tél : 06 45 30 10 77

## Assainissement : le chantier officiellement terminé

Après un peu plus d'un an de travaux, le chantier du réseau des eaux usées s'est conclu par la réception des travaux en présence des parties prenantes : entreprises et collectivités.

Entre les mois de juin 2018 et juillet 2019, les habitants de Niederstinzel avaient un tantinet galéré dans la poussière ou la gadoue des rues et des usoirs éventrés en raison des travaux d'assainissement financés par la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud.



La réception des travaux a été effectuée en présence du maire Didier Klein, de Mickaël Schlott de la comcom, Michael Fogel du cabinet Lambert, maître d'œuvre, Edgar Schuster Geib et Alphonse Winkler, adjoints au maire ainsi que Jacky Hemmerter, conseiller municipal.

Les travaux ont été effectués par l'entreprise Karcher de Drulingen sous la surveillance du conducteur des travaux Michel Mathieu et depuis novembre, suite à la mise en service du poste de refoulement situé près du pont de la Sarre, les eaux usées collectées à Niederstinzel sont pompées vers l'unité de traitement situé au lieu-dit



Bruhl à Fénétrange, unité commune aux deux localités.

Il restera, dans un délai de 2 ans, à déconnecter les fosses septiques.

Réunion de chantier pour le renouvellement de la conduite d'eau sous la compétence du SEBD; travaux réalisés par l'entreprise SCRE de Hérange.

## Réfection des rues: une belle réussite

Les élus ont procédé à la réception des chantiers de voirie entrepris pour remettre en état les rues éventrées lors de la mise en place du réseau d'assainissement. Les travaux ont été réceptionnés par le maire Didier Klein en présence du conseiller départemental Bernard Simon, la conseillère Christine Herzog, sénatrice de la Moselle, l'adjoint Alphonse Winkler, ainsi que du conseiller municipal Jacky Hemmerter.



Tous ont apprécié l'excellence des travaux réalisés de septembre à novembre par l'entreprise Strubel de Hartzviller. L'assistance technique avait été confiée à l'agence MATEC (Moselle Assistance Technique).

Les rues refaites à neuf sont celles du Presbytère, de l'Eglise, du Moulin, de la Gare partiellement, du Coin et du chemin de la Source pour un de 82 673 € HT.

Une restructuration partielle des caniveaux et des bordures a été effectuée pour améliorer la circulation. La commune a bénéficié d'une subvention départementale de 7 000 € dans le cadre des aides AMITER.

Après les deux gros chantiers de rénovation du réseau d'eau potable par le Syndicat des Eaux de Berthelming Domnom et ceux de la CCSMS (Communauté des Communes Sarrebourg Moselle Sud) qui a créé le réseau d'assainissement, le calme est revenu dans les rues du village juste avant l'Avent !

Beau cadeau de Noël !



## Que s'est-il passé à la maternelle durant l'année 2019 ?

- Mardi 5 mars 2019, c'était la fête pour carnaval.



- Lundi 25 mars 2019, film d'animation "Pat et Mat déménagent" dans le cadre du festival Alonzanfan au CinéSar.



■ Mardi 14 mai 2019, visite de la Chapelle des Cordeliers découverte du vitrail "L'arbre de vie" de Marc Chagall et ateliers d'arts visuels au musée de Sarrebourg.



■ Lundi 2 septembre 2019, c'était la rentrée à l'école maternelle de BERTHELMING !

Cette année, la maternelle accueille 21 élèves :

- 9 petits,
- 4 moyens
- 8 grands.



■ Vendredi 6 décembre 2019, visite de Saint-Nicolas



Nouvelle année scolaire, nouvelle classe avec 20 élèves : 11 CP et 9 CE1, issus des villages de Niederstinzeln, Romelfing, Berthelming, Bettborn et Angviller.



Visite du Château  
Haut-Koenigsbourg



Parc Animalier  
Saint-Croix



Rencontre  
« Bal Folk »

*Les écoliers et leur enseignante vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2020 !*

## La doyenne Anne Schneider fête ses 95 ans



La famille d'Anne Schneider a joyeusement fêté les 95 ans de celle qui est à présent la doyenne du village. Le maire Didier Klein et son épouse Sonia lui ont offert une magnifique gerbe florale assortie de quelques gourmandises. La fête s'est poursuivie jusque dans la nuit autour d'une table richement garnie. La jubilaire est originaire de Metting où elle est née le 27 septembre 1924 ; elle est la veuve de Paul Schneider qu'elle a eu la douleur de perdre l'an dernier au lendemain de Noël le 26 décembre 2018 ; Anne avait épousé Paul le 17 janvier 1959. Le couple a eu 2 enfants, Jacky et Cathy. Ils lui ont donné la joie d'être la grand-mère de 3 garçons : Kevin, Tom et Marc ainsi que d'une fille prénommée Marie. Elle a aussi un arrière petit fils de 7 ans, Enzo, auquel elle regrette de n'avoir pas encore pu raconter tout ce qu'elle a pu vivre en 95 années. En plus des enfants nés de leur union, Anne et Paul ont aussi élevés pendant 14 ans un garçon Henri et une fille Denise, leurs enfants de cœur.

## Le doyen Marcel Bucher à l'honneur pour ses 93 ans

Le doyen Marcel Bucher a eu la surprise de recevoir la visite des grands élus de la région à l'occasion de son 93e anniversaire. La sénatrice Christine Herzog et le conseiller départemental Bernard Simon ont accompagné la délégation municipale, dont le maire Klein Didier, venue lui présenter ses vœux. Né le 16 décembre 1926, Marcel a subi la rude éducation de la III République sous la houlette du sévère maître



Adolphe Muller, en plus de celle du pasteur Eberhardt. Il a 14 ans quand l'armée allemande occupe le village. En 1945, il intègre le 1<sup>er</sup> BCP de St Germain en Laye, propulsé aux Invalides à Paris, il devient le planton du Général Petit, fondateur de l'escadrille Normandie Niemen, Libéré de ses obligations en 1946, il court les petits bals et succombe au charme d'Eugénie Lamy. Il l'épouse le 30 avril 1949. Le couple donnera la vie à 4 enfants, mais Étienne,

l'aîné, décède à sa naissance, et la cadette, Doris, perdra la vie à 16 ans. Les 2 autres filles sont Sonia, épouse du maire Didier Klein et Martine épouse d'Étienne Willig, président de l'amical des Sapeurs-Pompiers. Marcel est l'heureux grand père de 2 filles: Audrey et Julia, et deux garçons: Jérôme et Aurélien. En plus, il est l'arrière-grand-père de Maxime, Tristan, Ethan, Évangéline et Célian. Marcel a perdu son épouse en décembre dernier.

# ETAT CIVIL 2019

## DECES

- Mme **BREY France** le 25 janvier âgée de 78 ans
- M. **SEYER Jean Maurice** le 17 février âgé de 74 ans
- M. **KLEIN Laurent** le 15 mars âgé de 85 ans
- Mme **NOBLET Paulette** le 15 novembre âgée de 77 ans
- Mme **ZIMMER Lili** le 4 décembre âgée de 88 ans



**Sincères condoléances aux familles en deuil**

## ARRIVEE

- Mme **THIERRY Solène** au 34, rue Principale,

## NONAGENAIRE - OCTOGENAIRE

- Mme **SCHNEIDER Annelise**, doyenne de la commune née le 27 septembre 1924.
- M. **BUCHER Marcel**, doyen de la commune né le 16 décembre 1926.
- M. **WILLIG Walter** né le 9 février 1931.
- M. **KLEIN Jean-Paul** né le 9 octobre 1931.
- Mme **WIRIKOFFE Suzanne** née le 15 juillet 1932.
- M. **KLEIN Emile** né le 1<sup>er</sup> octobre 1932.
- Mme **BONFANTI Yvonne** née le 16 février 1934.
- Mme **WIES Gaby** née le 16 septembre 1934.
- Mme **KLEIN Camille** née le 18 juin 1935.
- M. **JAEHNERT Marcel** né le 10 octobre 1935
- M. **SCHNEIDER Louis** né le 6 juin 1936
- Mme **TEUTSCH Geneviève** née le 7 janvier 1937
- M. **KUNEGEL Eugène** né le 22 septembre 1937
- M. **FRANTZ Willy** né le 24 septembre 1937
- M. **ALBRECH Georges** né le 22 octobre 1937
- Mme **SCHNEIDER Andrée** née le 27 novembre 1937
- M. **DEOM Raymond** né le 20 décembre 1937
- M. **LEFEVRE Jean-Claude** né le 16 février 1938
- Mme **MULLER Denise** née le 8 mars 1939
- M. **NOBLET Joseph** né le 28 mars 1939



## PACS

- Mme **KOMLANZ Cynthia** & M. **NEUROHR Damien**
- Mme **ENSMINGER Mélissa** & M. **WILLEM Thomas**



# NAISSANCES 2019



Loïs née le 13 janvier fille  
de **NEUROHR Damien**  
& **Cynthia KOMLANZ**

Hugo né le 31 janvier  
fils de  
**Christian & Stéphanie**  
**DINDINGER**



Maé né le 31 janvier  
fils de  
**Jonathan SCHUSTER-GREIB**  
& **Katia MARCHAL**



Naomie née le 20 décembre  
fille de **UNTEREINER Marc**  
& **Nadine UWAMAHORO**



L'année 2019 a été ponctuée par divers événements saisonniers...

La première animation de l'année 2019 était "**la chasse aux œufs**". Pour le plus grand bonheur des enfants et des parents, c'est sous un beau soleil que cette année, nous avons pu chasser les œufs multicolores sur les sentiers du "Sand".

Les enfants, équipés de leurs paniers, ont dû résoudre quelques énigmes afin d'ouvrir les fameux coffres forts renfermant ces œufs tant convoités.

Comme à son habitude, le lapin de Pâques a été généreux dans sa distribution de chocolat.

De retour à la salle, un goûter a permis de retrouver quelques forces...tant pour les enfants que pour les parents. La météo de cette année était plutôt estivale pour un mois d'avril.



La seconde animation s'est déroulée en septembre lors de l'apéritif "Musette".

Tout en dégustant quelques pains surprises, les membres du Club d'épargne "Au Bon Coin" étaient venus nombreux pour écouter le duo "JM & JJ".

Venant de "Hérissonville", une commune voisine, le duo Jean-Marc et Jean-Jacques, a agrémenté cette matinée de musique bien connue que chacun pouvait fredonner.

Jean-Marc, en nous faisant part de ses talents d'humoriste a amusé la galerie en empruntant certains sketches de Raymond Devos, dont le fameux "A Caen les vacances".

Ce moment de convivialité étant partagé, le duo s'est proposé de renouveler sa prestation l'année prochaine.

Pour finir l'année, " la soirée Halloween " a encore une fois été très plébiscitée ! Une trentaine d'enfants déguisés avec d'effrayants costumes pour certains et plus attendrissants pour d'autres, se sont donnés rendez-vous à la salle communale. Malgré les importants travaux dans les rues du village, les 2 groupes d'enfants sont partis à la nuit tombante afin de jeter quelques sorts. Les carrioles étaient les bienvenues pour transporter les 32 kg de friandises. A la remise du butin, tous les enfants arboraient de larges sourires... ainsi que les dentistes les jours suivants. Tous les villageois ont une fois de plus joué le jeu et ont généreusement remplis les escarcelles de bonbons... Merci à vous.

Un grand merci également à Michèle et Cyrille pour leur nouveau décor « Les démons du maïs ». Un décor que l'on vient admirer de loin.....de Boulay / Moselle !

Fidèle aux traditions, Sonia nous a ravi avec sa succulente soupe de potimarron pour l'occasion.

Depuis ces années, les ingrédients restent toujours mystérieux... Je crois que son chaudron ensorcelé n'est pas prêt de nous révéler ses secrets.



Anim'Stinzel continue à vous donner rendez-vous aux traditionnels "Apéritifs du Dimanche".

Ci-dessous les dates à noter sur votre calendrier 2020 :

- |              |            |                |              |
|--------------|------------|----------------|--------------|
| - 19 janvier | - 12 avril | - 19 juillet   | - 18 octobre |
| - 16 février | - 17 mai   | - 23 août      |              |
| - 15 mars    | - 21 juin  | - 20 septembre |              |

Venez partager un moment de convivialité autour d'un verre, en famille ou entre amis !

**L'équipe d'Anim'Stinzel vous souhaite  
une très belle et heureuse année 2020**

Le Président,  
Alexis Wies

## Club d'Épargne « Au Bon Coin »

Le « Sparclub » qui existe depuis 1964 a son siège à la salle communale « Le Préau » et il rencontre toujours autant de succès: des 95 casiers il n'en reste que quelques uns de disponible. Convivialité et discussions sont les maîtres mots des rencontres mensuelles lors des levées.

Lors de la dernière assemblée générale fin novembre 2019, il a été remboursé la coquette somme de 60.000€ avec la présence de près de 100 sociétaires sur les 150 que compte le club.



Le bilan financier est positif suite à l'organisation par le club d'épargne du concours de belote début mars à Diedendorf avec la présence record de 132 joueurs en provenance de plus de 70 communes différentes.

***Je tiens à remercier les membres du comité et leurs conjoints pour avoir contribué au succès de cette manifestation***



### ***On prend des forces avant le début du concours***

Quelques réajustements au comité qui se compose de:

- \*Président: KLEIN Didier
- \*Vice-président: SAGAN Pascal
- \*Secrétaire: WETTERHOLD André
- \*Vice-secrétaire: KLEIN Jessica
- \*Trésorier: SCHNEIDER Jean-Marc \*Vice-trésorier: WILLEM Roudi
- \*Censeurs: BAUER Herbert, BERG Florent, KLEIN Dany, NEUROHR Damien & Loïc, OBERLE Annick, SCHUSTER GREIB Jonathan, SEYER Franck, WIRIKOFFE Romain, ZIMMER Rémy, VOITOT Pascal

La 1ère levée 2020 aura lieu le dimanche 19 janvier à 11h30 avec ouverture du bar dès 10h30, et les levées suivantes se dérouleront suivant le calendrier ci-après:

23 février	15 mars	12 avril	17 mai	21 juin
19 juillet	23 août	20 septembre	18 octobre	8 novembre



Rappel des conditions générales:

La mise minimum est de 10€/levée et l'amende est de 2€ (franchise de 2 amendes).

Manifestations 2020 :

- \*Concours de belote à Diedendorf le dimanche 1er mars en début d'après midi
- \*Remboursement des épargnes avec soirée récréative le samedi 21/11 au Préau.

***Pour vous constituer une petite cagnotte pour Noël, n'hésitez pas à adhérer au Sparclub***

**Le comité vous présente ses meilleurs vœux pour 2020 :  
vœux de santé et de bonheur**

Le Président: KLEIN Didier

# Le mot du Président



Bilan de l'année écoulée et des dates à retenir pour 2020.

En 2019, « Sport Culture Loisirs » avait programmé 4 sorties en Bus.

1<sup>ère</sup> sortie à Folschviller avec 50 participants puis visite du musée de la mine à Petit Rosselle

2<sup>ème</sup> sortie à Alteckendorf avec sa musique philharmonique locale ALSALTIA et un bus de 52 participants.

3<sup>ème</sup> sortie: 56 participants chez les Marcheurs du Sucre à Erstein visite à Colmar de la Foire aux Vins –

Et enfin pour clôturer cette belle Année en beauté, le Marché de Noël que tout le monde attendait impatiemment avec ses innombrables décorations et illuminations à **COLMAR**.

Un départ pluvieux mais une arrivée à Colmar sous un magnifique Soleil !

Que demander de plus .... Une belle journée marquée par un beau temps, une bonne ambiance, des températures sympathiques et le Soleil !  
*Les 110 participants ont été ravis et émerveillés !*



Et puis 2019, à aussi été marqué par notre traditionnelle Marche Populaire du 07 juillet.

Une météo chanceuse, 1322 Marcheurs ravis de nos parcours et repas.

Mais bien entendu, cette Marche Populaire ne serait rien sans nos bénévoles à qui je dis encore une fois un **GRAND MERCI !**



Pour 2020, le calendrier annuel vous sera distribué courant du mois de Janvier.

Mais réservez dès à présent ces quelques dates :

Samedi 13/06/2020 – Assemblée Générale

Dimanche 05/07/2020 – 28<sup>ème</sup> Marche Populaire

**A vous tous : amis, membres, sympathisants et bénévoles ainsi qu'à vos familles,  
je vous souhaite à toutes et à tous une**

***Bonne et Heureuse Année 2020***

***Pleine de joie et d'affection.***

**Le Président  
Alphonse Winkler**

# Conseil de Fabrique



Les églises de nos villages font parties de notre patrimoine culturel et de notre identité mais leur entretien est très coûteux. On ne peut y subvenir que par étapes.

La toiture de la sacristie étant endommagée depuis quelques années, il fallait enfin agir pour éviter que ces dommages ne dégradent l'intérieur du bâtiment. La commune a priorisé ces travaux, recherché des subventions et demandé au Conseil de Fabrique d'y participer à hauteur de 15%. Le montant global versé par la fabrique a été d'un peu plus de 6400 euros, une somme importante pour notre petite paroisse.

D'autres étapes indispensables vont suivre, à savoir la mise en norme de l'éclairage qui est maintenant une obligation légale pour tous les bâtiments publics. Une demande de subvention est actuellement en cours mais là encore, il faudra que le Conseil de Fabrique participe aux frais engagés.

**Nous lançons donc un appel aux dons et vous remercions pour votre générosité.**



Après de nombreuses années en tant que choriste de notre paroisse, notre amie est allée rejoindre la maison du Père.

Nous lui rendons un dernier hommage en la remerciant pour son dévouement.

Merci Paulette .



*Les membres du Conseil de Fabrique vous présentent leurs  
Meilleurs Vœux de Santé, de Paix,  
de Joie et de Bonheur.*

## BONNE ET SAINTE ANNEE 2020.

La présidente  
Sylvie BOUR



# CONSEIL PRESBYTERAL



L'année 2019 a été marquée par le départ à la retraite du Pasteur Christian BAUER ; il a œuvré durant 4 années dans notre paroisse.

Lors de son dernier culte officié le 18 Août 2019 à Niederstinzell, la paroisse a remis au pasteur ainsi qu'à son épouse un cadeau pour les remercier des nombreux services rendus.

Le Pasteur Roger RUPP a été nommé Pasteur référent.

En cas de besoin vous pouvez le contacter au  
Presbytère de DIEDENDORF – 82 rue principale –  
Tél. 03 88 01 30 52

Deux baptêmes ont été célébrés :

- le 7 Avril, Hugo fils de Christian & Stéphanie DINDINGER
- le 2 Juin 2019, Maé fils de Jonathan SCHUSTER-GREIB et de Katia MARCHAL

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux baptisés au sein de notre Eglise.



Veillée de Noël avec les enfants  
et la chorale de Burbach-Diedendorf



Un moment de convivialité avec vin & chocolat  
chaud accompagné de bredele et petits gâteaux



MERCI à toutes les personnes qui par leurs dons et leurs actions  
soutiennent notre Paroisse.

**Meilleurs Vœux !**

**Que la paix et la joie soient avec vous tous les jours de cette nouvelle année 2020.**

**La vice-présidente :  
Marie-Louise KRUGER**

**La conseillère presbytérale :  
Sonia KLEIN**

# LA VIE DE L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

## 2018 - 2019

### 2018

Comme vous le savez, le Corps local a été dissout en 2018.  
Les quatre Sapeurs-pompiers restants ont intégré le CIS de Fénétrange.

Mais nous avons gardé notre Amicale et ses diverses activités.

En 2018, nous avons refait la toiture du bar de la salle des Sapeurs-pompiers.  
Un grand merci aux bénévoles pour leur participation.

### 2019

Début janvier nous avons organisé notre habituel brûle sapins.

Courant avril et mai, nous avons agrandi la cuisine et déplacé nos fours à pizza vers l'extérieur pour pouvoir travailler plus aisément et avoir moins chaud (en été) !



Là encore un grand merci aux bénévoles.

En novembre : Kirb et soirée Harengs  
Cette année, nous avons dépassé les 120 personnes lors de la soirée harengs.  
Je tiens à remercier notre personnel féminin pour leur efficacité et leur organisation...  
Merci également à Nicolas pour la livraison gracieuse des patates !

Nous avons célébré notre Sainte Barbe dimanche le 15 décembre. Après un office œcuménique et le dépôt de gerbe nous nous sommes retrouvés à la salle le Préau où notre maire Didier Klein s'est vu remettre un écriin en or de reconnaissance départementale des sapeurs-pompiers de la Moselle en remerciement de son soutien et son bénévolat pendant de nombreuses années et son épouse a été honorée par un joli bouquet de fleurs.

Merci à toute la population pour leur accueil lors de la vente de calendriers.

***BONHEUR SANTE ET PAIX POUR L'ANNEE 2020***  
***Vous souhaite l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Niederstinzal***

***Etienne WILLIG***

## L'Amicale des Sapeurs-Pompiers se retrouve pour la Sainte Barbe

Pour célébrer la Sainte Barbe, l'Amicale locale des Sapeurs-Pompiers a assisté à un office œcuménique célébré par l'abbé Patrick Muller et la lectrice Carmen Schamber. A l'issue de l'office, les membres de l'Amicale ont déposé une gerbe devant le monument aux morts avant les retrouvailles dans la salle le Préau, où le capitaine honoraire Etienne Willig a chaleureusement accueilli le groupe avant de remercier de leur présence la Sénatrice et Conseillère Départementale Christine Herzog, le Maire Didier Klein et son épouse, le Lieutenant Beauvais et son épouse ainsi que les vétérans du corps local.



### Les pompiers décorent le Maire

Lors du festin de la Sainte Barbe, la Sénatrice Christine Herzog et le président Etienne Willig ont remis au maire Didier Klein l'écrin d'or de la reconnaissance départementale des Sapeurs-Pompiers de la Moselle, en remerciement de son soutien et son bénévolat pendant de nombreuses années. Un bouquet de fleurs a été offert à son épouse Sonia. Très ému le maire a chaleureusement remercié les autorités.



# Amicale des donneurs de Sang Bénévoles.



## Fénétrange – Niederstinzel – Wolfskirchen

**Bilan des activités 2019, l'association a permis de collecter 164 dons (7 premiers dons).**

**Niederstinzel 04/01/19 :** 45 donneurs  
**Wolfskirchen 17/05/19 :** 56 donneurs  
**Niederstinzel 18/10/19 :** 63 donneurs

### **Collectes : 2020**

Fénétrange 10 janvier 2020  
Wolfskirchen 15 mai 2020  
Niederstinzel 16 octobre 2020



L'année 2019 s'est achevée avec un bilan de 164 dons, vous avez fortement contribué à ce résultat et je vous remercie chaleureusement.

Je vous encourage à persévérer dans cette continuité, et que le nombre de donneurs augmente lors des collectes

La nouvelle convention entre la fédération et l'Etablissement français du sang (E F S) qui entrera en vigueur au 1 janvier 2020, suscite la colère des responsables des amicales, notamment l'article abaissant de 4,20 € à 3 € la contribution de l'EFS à la collation.

Cette diminution de l'aide à la collation va générer des difficultés financières pour les amicales qui sont déjà très sollicitées par ailleurs.

Certaines amicales craignent même de devoir revenir à l'insipide plateau-repas de l'EFS lors de leurs collectes pour pouvoir survivre financièrement.

Toutes les amicales sont cependant unanimes pour poursuivre leur mission qui consiste à apporter aux malades le précieux liquide dont ils ont besoin pour guérir. Comme elles le font depuis un demi-siècle, elles s'adapteront aux exigences de l'EFS et continueront leurs efforts de solidarité.



Je remercie la population pour son accueil et sa générosité lors de la vente des calendriers ainsi que la commune pour la mise à disposition des locaux pour les collectes



**Le comité s'associe à moi pour vous adresser nos vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année 2020, pour vous et vos proches.**

Le Président :  
Dany KLEIN

## LE BUDGET COMMUNAL 2019

Le Budget Communal se divise en deux sections:

\*la section de FONCTIONNEMENT

\*la section d'INVESTISSEMENT

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

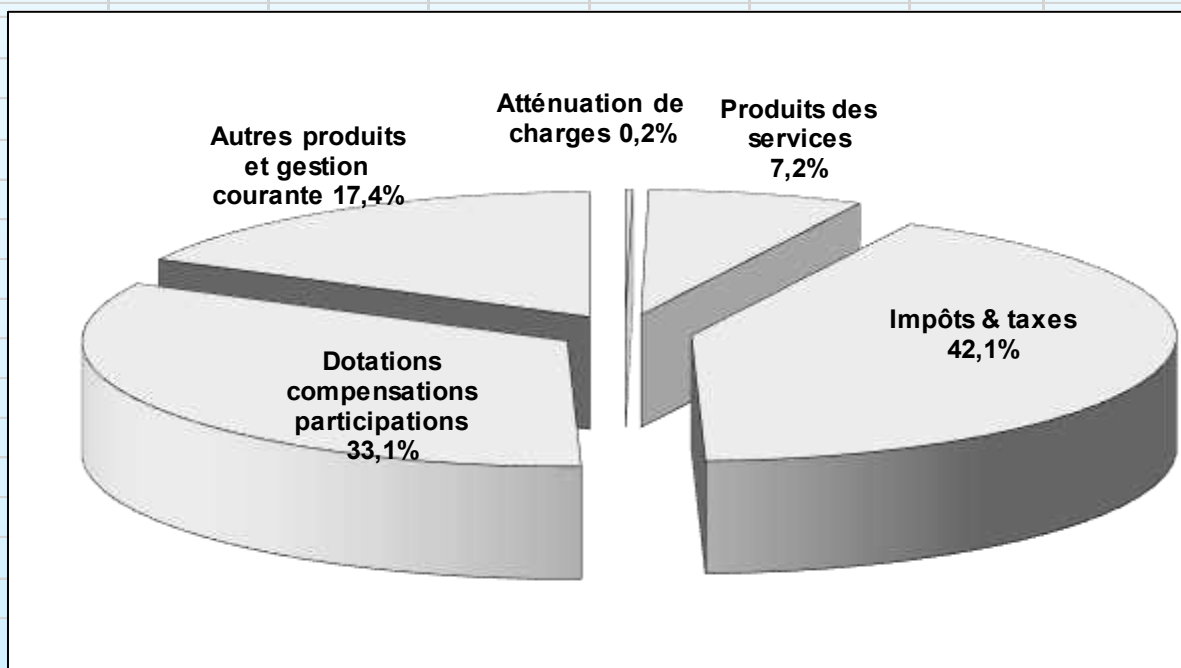
#### RECETTES:

Chapitres:

13	<b>Atténuation de charges</b> (Remboursement arrêt travail)	339
70	<b>Produits des services, du domaine</b> (location chasse, redevance EDF, concessions cimetièrè, charges location salle, ....)	10 136
73	<b>Impôts et taxes</b> (Taxes d'habitation, foncières, CVAE, attribution CCSMS et droits de mutation)	59 286
74	<b>Dotations, participations, subventions diverses</b> (Dotations reçues de l'Etat, attributions et compensations diverses états, département, taxe droits de mutation....)	46 575
75	<b>Autres produits et gestion courante &amp; produits exceptionnels</b> (Loyers logements communaux, terrains communaux, divers, ...& locations salle,	24 483

**TOTAL DES RECETTES:**

**140 819**



Les recettes de fonctionnement ont légèrement augmenté par rapport à 2018 (env.2,1%)

\*Les impôts locaux et les taxes de droit de mutation représentent près de 42% des recettes

\*Près de 33% des recettes totales proviennent des dotations de l'Etat et des compensations diverses concernant les taxes locales

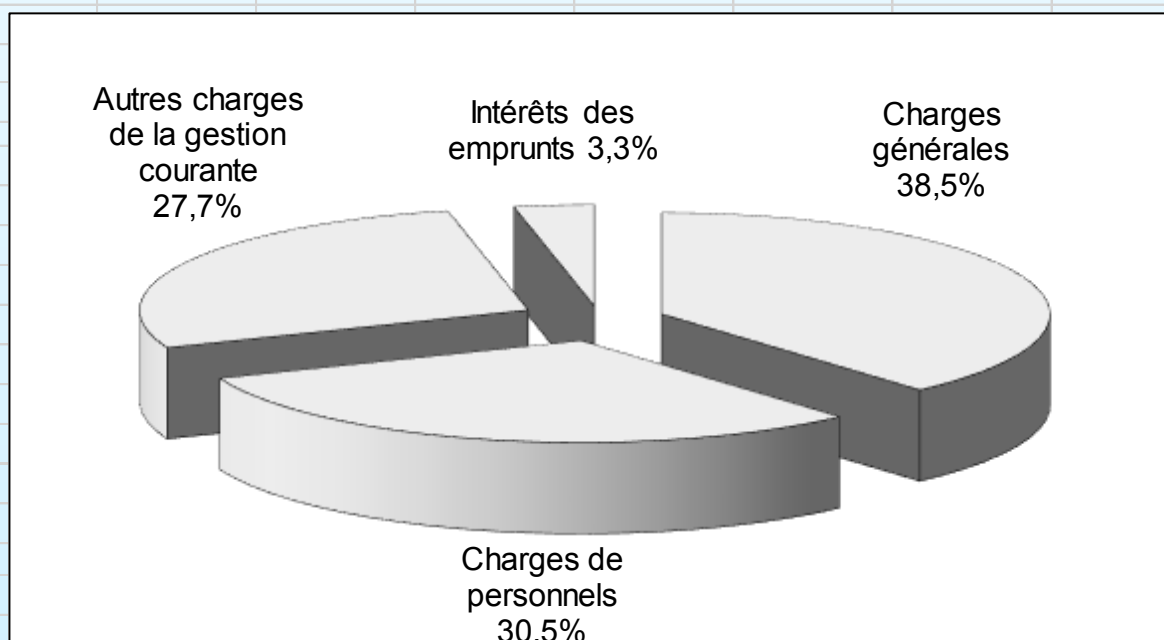
\*Les loyers communaux (logements, terrains) & locations représentent 17% des recettes

\*Les produits des services représentent 7% des recettes

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES:

Chapitres:		en €
11	<b>Charges à caractère général</b>	détail 28 014
	*Achats non stockables ou non stockés (eau, électricité, fournitures bureau, fleurs, produits d'entretien, petits équipements,)	7 136
	*Services extérieurs (Entretien terrains, bâtiments, réparation éclairage public, voirie, assurances, maintenance, sonneries églises, élagage débroussaillage,...)	11 076
	*Autres services extérieurs (Fêtes et cérémonies, affranchissement, P.T.T., cotisations, internet annonces, honoraires & indemnités diverses, OM, bulletin municipal,...)	8 244
	*Impôts et taxes (Impôts et taxes foncières des propriétés communales)	1 558
12	<b>Charges de personnel</b>	22 207
	(Rémunérations et cotisations personnel communal)	
65	<b>Autres charges de la gestion courante</b>	20 201
	*Indemnités de fonction maire et adjoints + cotisations	
	*Contingents et participations diverses (Attribution compensation CCSMS, Accompagnement scolaire, ...)	
	*Subventions diverses (Associations locales & autres,...)	
66	<b>Charges financières et exceptionnelles</b>	2 420
	Intérêts des emprunts	
<b>TOTAL DES DEPENSES:</b>		<b>72 842</b>



Les dépenses de fonctionnement ont diminué par rapport à 2018 (env.8%) suite au report du paiement des frais du périscolaire à 2020 (rattrapage à venir)

- \*environ 39% pour les charges générales
- \*environ 30% pour les frais de personnel
- \*environ 28% pour les autres charges de la gestion courante
- \*environ 3% pour les intérêts des emprunts



## DOCTORAT en BIOLOGIE pour JORDAN

Toutes nos **Félicitations** à Jordan, fils de Myriam et Jacky SINTEFF, demeurant 4, rue du Coin, pour l'obtention de son **Doctorat en Biologie**.

Quelle belle **Réussite** après de nombreuses années d'efforts.



Jordan, à droite, en compagnie de son amie et de sa famille pour fêter l'évènement

Grosse affluence  
à la marche  
populaire  
début juillet



Finition de l'enrobé  
rue du moulin  
par Colas

# CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2020

- \*Vendredi 10 janvier:      ♣Collecte de Sang à Fenetrange  
*D.S.B. Fénétrange-Niederstinzel-Wolfskirchen*
- \*Samedi 18 janvier:      ♣Soirée « Brûle sapins » *Amicale Sapeurs-Pompiers*
- \*Dimanche 19 janvier:   ♣1<sup>ère</sup> levée Club d'Epargne « Au Bon Coin »
- \*Samedi 25 janvier:      ♣Vœux du maire *Commune*
- \*Dimanche 1er mars:     ♣Concours de Belote à Diedendorf  
*Club d'Epargne « Au Bon Coin »*
- \*Dimanche 15 mars:     ♣Elections municipales (1<sup>er</sup> tour)
- \*Dimanche 22 mars:     ♣Elections municipales (éventuel 2<sup>ème</sup> tour)
- \*Vendredi 10 avril:      ♣Chasse aux œufs *Anim'Stinzel*
- \*Dimanche 26 avril:     ♣Sortie marche populaire Schweighouse  
*Sport Culture Loisirs = SCL*
- \*Vendredi 15 mai:        ♣Collecte de Sang à Wolfskirchen  
*D.S.B. Fénétrange-Niederstinzel-Wolfskirchen*
- \*Week-end 16 & 17mai:   ♣Sortie marche en Forêt Noire (2 jours par SCL)
- \*Samedi 13 juin:         ♣Assemblée Générale *Sport Culture Loisirs*
- \*Samedi 27 juin:         ♣Kermesse scolaire  
*R.P.I. Berthelming-Niederstinzel-Romelfing*
- \*Dimanche 5 juillet:     ♣28<sup>ème</sup> Marche populaire Internationale (SCL)
- \*Dimanche 26 juillet:   ♣Sortie marche populaire Bischwiller (SCL)
- \*Dimanche 16 août:      ♣Sortie marche populaire Westhouse (SCL)
- \*Mercredi 7 octobre:     ♣Sortie marche populaire Eguelshardt (SCL)
- \*Vendredi 16 octobre:    ♣Collecte de Sang à Niederstinzel  
*D.S.B. Fénétrange-Niederstinzel-Wolfskirchen*
- \*Samedi 31 octobre:     ♣Soirée Halloween *Anim'Stinzel*
- \*Dimanche 8 novembre:  ♣Kirb & dernière levée *Club d'épargne « Au Bon Coin »*
- \*Mardi 10 novembre:    ♣Soirée Harengs *Amicale Sapeurs-Pompiers*
- \*Samedi 21 novembre:   ♣Soirée Remboursement  
*Club d'épargne « Au Bon Coin »*
- \*Samedi 12 décembre:   ♣Sortie Marché de Noël à ....(SCL)
- \*Dimanche 13 décembre:  ♣Sainte Barbe *Amicale Sapeurs-Pompiers*

Cette liste est susceptible d'être modifiée / complétée  
par les différents organisateurs et associations locales



**PARRAINAGE**

**PARTAGER, ON**



**VOUS AIMEZ L'ESPRIT CRÉDIT MUTUEL ?  
PARTAGEZ-LE EN PARRAINANT CEUX QUE VOUS AIMEZ(2).**

**Crédit  Mutuel**  
ETANGS ET DEUX PROVINCES

1 Rue du Marechal Leclerc à Fénétrange - 1 Rue de Fénétrange à Sarraltroff - 9 Rue de Sarrebourg à Langatte  
03 87 23 43 81 (appel local non surtaxé) - 05520@creditmutuel.fr

(1) Le moment à 2 prend la forme d'un coffret cadeau Simarbox, ou d'un cadeau d'une valeur équivalente en cas d'indisponibilité, d'une valeur unitaire de 100€ maximum, remis au parrain.  
(2) Offre soumise à conditions, réservée aux personnes physiques majeures et capables, valable jusqu'au 31/12/2019. Le règlement est disponible dans les Caisses de Crédit Mutuel participantes ou sur le page [cmul.com/partagermoment](http://cmul.com/partagermoment).  
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisse affilées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 591 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Halleson, 57913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 349 905 304 - N° CRBAS : 07 003 708.